

# TRIBUNE



bpost

PB-PP | B-00802  
BELGIE(N)-BELGIQUE

DÉCEMBRE 2023

**CGSP**

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts



DOSSIER P. 6 à 9

SECTEURS P. 17 à 39



ÉDITO P. 3  
Entrave méchante  
à la démocratie!



LES CAHIERS DE L'IRW P. 5  
Un nouvel outil syndical



EVRAIS P. 10  
Un outil de santé publique

## SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**  
Entrave méchante à la démocratie !
- 4 APPEL AUX CANDIDATURES**  
Congrès régionaux de Charleroi et Huy
- 5 LES CAHIERS DE L'IRW**  
Un nouvel outil syndical
- 6 DOSSIER**  
Le statut cohabitant, un carcan sur nos choix de vie
- 10 SOCIÉTÉ**  
L'ÉVRAS, outil de santé publique et d'égalité
- 12 CHILI 50 ANS**  
L'IRW commémore l'expérience Allende
- 13 BIBLIO DES FÊTES**
- 15 NOTRE CULTURE**  
No pasaran !
- 16 IRB**  
Syndicaliste toujours / Appel à candidatures
- 17 ADMI / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)**
  - 17 / Admi-mots** : Comme une odeur de fin d'année
  - 18 / Onem** : une restructuration qui ne dit pas son nom
  - 19 / Réforme FPF** : propositions
  - 20 / Comité C wallon** : protocole d'accord
- 21 IRW-MINISTÈRES / [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)**
  - 21 / SPF Finances – Manque de moyens**
  - 22 / SPF Justice – Les prisons au bord de l'implosion**
  - 23 / SPF Justice et OJ – Chèques-repas**
- 25 CHEMINOTS / [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)**
  - 25 / Édito** : La voix des Cheminots compte
  - 26 / RGPS 541** : Mise en conformité
  - 27 / Présence ou absence en gare ?**
  - 28 / Secteur francophone** : Appel aux candidatures
- 29 ENSEIGNEMENT / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)**
  - 29 / Mot du Président** : Enseigner ou le plaisir du risque
  - 30 / WBE** : quels enseignements tirer ?
- 33 GAZELCO / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)**
  - 33 / Fin d'année chargée pour la concertation**
- 34 POSTE / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)**
  - 34 / Primes et allocations de fin d'année**
  - 34 / IRB** : Appel aux candidatures
- 35 TBM**
  - 35 / TBM wallon** : Appel aux candidatures
  - 35 / TBM Charleroi et Namur** : Réunion des AS
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**
  - 36 / PROXIMUS** / Plan Hospitalisation
  - 37 / Skeyes**
  - 38 / IBPT** : Concertation
  - 39 / BAC**

## IN MEMORIAM

### MICHEL BORDIGNON

(28/11/1955 - 26/4/2023)

Michel était membre du Secteur Enseignement de la Régionale de Verviers.

Il a été le Secrétaire régional inter-sectoriel de Verviers de 2010 à 2019.

À sa famille et à ses proches, nous adressons nos plus vives condoléances.



## RÉGIONALE DE CHARLEROI – CRIP

Le CRIP de Charleroi vous invite à sa conférence-repas le 26 mars 2024 à 10h00 à la régionale.

Bernard Petit, kinésithérapeute, nous parlera de *La Prévention des chutes*.

Un buffet froid au prix de 25 euros tout compris est prévu.

À verser sur le compte du CRIP : BE39 0882 6941 9919 avant le 9 mars 2024.

Réservation : 071/79.71.11. Validation au paiement.



L'IRW-CGSP et toutes les instances de la CGSP vous souhaitent une magnifique année 2024.

Faisons de 2024 une année de paix,  
dans nos vies, dans nos foyers,  
dans notre monde !

Ensemble, faisons briller la lumière de la solidarité  
au cœur de nos services publics !

## ENTRAVE MÉCHANTE À LA DÉMOCRATIE !



Depuis des mois, à l'initiative de la FGTB, une large coalition regroupant notamment la Ligue des Droits Humains, Greenpeace et les autres organisations syndicales se mobilise pour demander le retrait de la « Loi Van Quickenborne ».

Cette loi autorise des interdictions préventives au droit de manifester et renforce donc l'arsenal autoritaire qui permet de réduire au silence les voix contestataires.

Depuis des mois donc, nous n'avons eu de cesse d'interpeller les partis de la gauche du gouvernement pour qu'ils ne votent pas en faveur de ce texte.

Pendant des mois, nous avons bataillé, manifesté, sensibilisé... Une page était même réservée dans cette Tribune pour faire connaître le nom des parlementaires qui auraient voté « pour » cette loi. Devenue inutile, pour l'instant, nous l'avons judicieusement comblée par une explication de la chanson des antifascistes espagnols au titre de circonstance « *No pasaran !* ».

Nos actions ont fini par porter leurs fruits et, mi-novembre, ces partis ont fait savoir qu'ils ne voteraient pas cette loi.

Alors, si nous n'avons pas l'intention de boudier notre plaisir, il faut toutefois tirer quelques conclusions de cette séquence.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que c'est la mobilisation qui a permis de créer le rapport de forces nécessaire pour faire changer d'avis certains partis de la majorité. Sans nous, sans la présence de milliers de militants dans les rues de Bruxelles, ce texte aurait été définitivement approuvé en séance plénière du Parlement.

Ensuite, cette loi constituait une « entrave méchante à la démocratie ». Car, la Démocratie, avec un « D » majuscule, n'est-ce pas d'abord et avant tout, la reconnaissance du conflit et la volonté de le maintenir dans certaines limites ? N'est-ce pas la volonté partagée de confronter idées et points de vue afin de dégager des règles qui permettent de vivre ensemble et de faire société ?

L'image du Parlement britannique (et plus récemment du wallon) est, à cet égard, significative : majorité et opposition se font, littéralement, face.

Est-ce à dire que la démocratie doit se résumer à l'activité parlementaire ?

Non, bien au contraire, la démocratie se vit en premier lieu dans la rue, dans les assemblées syndicales et militantes, sur le pont de Cheratte et dans les piquets. Faire vivre la Démocratie, c'est oser s'opposer, prendre position, militer, débattre, manifester, lever le poing, désobéir... Faire vivre la Démocratie c'est oser le rapport de forces, c'est avoir le droit de dire « non » et le devoir de respecter ceux qui disent « oui ».

Voilà pourquoi toutes les lois, toutes les décisions de justice limitant les capacités d'action des organisations syndicales et militantes sont, fondamentalement, antidémocratiques.

Cet effritement de la pratique démocratique actuellement en œuvre en Europe par la prolifération de lois liberticides n'est pas anodin ! Il fait le jeu des tentations autoritaires et renforce, à tous les coups, l'extrême droite.

Voilà pourquoi il faut se réjouir de cette victoire syndicale et démocratique, mais ne surtout pas baisser la garde !

**Patrick LEBRUN**  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

**Laurent PIRNAY**  
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

# APPEL AUX CANDIDATURES

## CONGRÈS STATUTAIRES RÉGIONAUX

### RÉGIONALE DE CHARLEROI

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra le 16 mars 2024.

Il procédera à l'élection de :

- Un Secrétaire régional intersectoriel :  
Mandat occupé par le Cde Carmino FASANO, sortant et rééligible.
- Trois vérificateurs aux comptes :  
Mandats occupés par les Cdes :
  - BISCONTI Pietro (TBM), sortant et rééligible.
  - DEKOKER Josiane (Admi), sortante et rééligible.
  - VANDEN BROECK Alphonse (Cheminots), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel.

La présente tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit ou par mail, du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2023, au Cde Philippe BARBION (philippe.barbion@cgsp.be), Président régional CGSP Charleroi, rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

### RÉGIONALE DE HUY

Il est fait appel aux candidatures pour l'élection :

Au Comité régional intersectoriel du 18/01/2024 :

- Un Président régional intersectoriel ;
- 2 Vice-présidents intersectoriels ;
- Un Trésorier intersectoriel, ainsi qu'un Trésorier intersectoriel adjoint.

Au Congrès régional intersectoriel du 15/03/2024 :

- Un Secrétaire régional intersectoriel ;
- 2 vérificateurs aux comptes.

#### ATTENTION :

Les candidatures doivent être transmises par écrit au Secrétaire régional intersectoriel au plus tard le 22/12/2023.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les Secteurs décideront d'accorder ou non leur parrainage pour le 11/01/2024.

Renseignements : 085/82.45.55.

#### REMARQUE :

Les titulaires sortants et rééligibles sont d'office candidats sauf avis contraire de leur part.

## COMITÉ WALLON DU 20 NOVEMBRE 2023

### RÉSULTAT DES VOTES

Fin juin, se clôturait l'appel à candidatures en vue des congrès statutaires intersectoriels wallon et fédéral.

Deux candidatures avaient été rentrées pour pourvoir au poste de Secrétaire général francophone en remplacement du Camarade Michel Meyer.

Il s'agissait de la candidature du Camarade Serge Delchambre déposée par le secteur TBM et de celle du Camarade Laurent Pirnay déposée par la régionale de Verviers.

Après avoir eu l'occasion d'entendre les deux candidats, les instances de l'IRW-CGSP (régionales et secteurs) étaient réunies ce lundi 20 novembre en Comité wallon afin de procéder au parrainage.

**Avec 82 % des suffrages, le Camarade Laurent Pirnay est parrainé par l'IRW-CGSP au poste de Secrétaire général francophone.** À l'issue du vote, les deux Camarades sont intervenus et ont eu l'occasion de souligner la camaraderie et le respect qui ont prévalu au cours de cette campagne.

## LES CAHIERS DE L'IRW ■■■

## UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL

## LES « CAHIERS DE L'IRW »

Dans le cadre des activités organisées pour commémorer l'expérience du gouvernement de Salvador Allende au Chili, cinquante ans après le coup d'État du 11 septembre 1973, l'IRW-CGSP a édité les deux premiers numéros de ses tout nouveaux « Cahiers », une collection de publications gratuites<sup>1</sup>, à parution apériodique.

À destination d'un large public, ces Cahiers ont été pensés avec la volonté nette de vulgariser (au sens noble du terme) les matières parfois ardues de l'actualité socio-économique belge et européenne, sans perdre de vue l'angle historique, voire comparatif et une perspective résolument wallonne des enjeux. Les Cahiers pourront soit être constitués de plusieurs articles coordonnés sur un même thème, soit consister en une monographie sur un sujet rédigé par un seul auteur. Dans tous les cas, l'accent est mis sur la clarté des analyses, la lisibilité sur le fond et la forme des textes et l'usage d'images et couleurs pour rendre la lecture attrayante. Un propos pertinent dans un format agréable.

Les deux premiers numéros parus portent donc sur le gouvernement d'Unité populaire du Chili de 1970 à 1973. Ils sont le fruit d'une collaboration de 12 auteurs, issus du champ syndical, académique, associatif ou de la communauté chilienne en Belgique.

Le Cahier I intitulé « Mille jours d'une voie chilienne vers le socialisme » (51 p.) se concentre sur le contexte politique, économique, social et culturel de cette expérience

démocratique et en présente quelques héritages actuels, avec les contributions de spécialistes de ces questions, notamment Xavier Dupret, Franck Gaudichaud, Jean-Paul Mahoux, Thomas Franck et des plumes de la rédaction de la Tribune de l'IRW-CGSP.

Le second Cahier « Exil vers la Belgique – Témoignages » (31 p.) laisse quant à lui la parole à des exilés chiliens arrivés en Belgique après le coup d'État du général Pinochet, leur histoire, leur vécu ici et là-bas et leurs espoirs, avec les mots d'Eduardo Fuentes Paredes, Herminia Rodriguez, Carmen, Elsa et Gaston Simon et l'éclairage contextuel de Pierre Vermeire et Xavier Dupret.

Un troisième « Cahier de l'IRW » est en préparation sur le caractère éminemment politique du Comité d'études sur le vieillissement dont les analyses sont si souvent présentées dans la presse comme factuelles, basées sur des données chiffrées et donc apolitiques (sic !), et ne suscitant (soi-disant) pas de discussion.

Nous espérons que ce nouvel outil syndical pourra répondre aux besoins de tous les affiliés dans leur quête d'information pertinente et compréhensible leur permettant de se poser en citoyen averti et acteur clé de la transformation socioéconomique vers plus de démocratie.

Ils seront disponibles en ligne et en accès libre sur le site de l'IRW-CGSP : [www.irwcgsp.be](http://www.irwcgsp.be).



1. Leur diffusion est entièrement gratuite mais toute reproduction de leur contenu ne peut cependant être effectuée sans en citer la provenance.

## LE STATUT COHABITANT, UN CARCAN ARCHAÏQUE ET INADMISSIBLE SUR NOS CHOIX DE VIE

*À l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté du 17 octobre, la pression constante de la FGTB et de nombreuses autres associations<sup>1</sup> pour la suppression du statut de cohabitant semble enfin porter ses fruits. L'injustice de ce statut, créé il y a 40 ans par un gouvernement en recherche d'économies, est plus criante que jamais !*

En Belgique, les droits sociaux ne sont pas individualisés. Ils sont, toujours pour l'instant, conditionnés par la situation familiale de la personne, quand bien même se serait-elle ouvert ses propres droits en cotisant. L'objectif premier de l'individualisation des droits, c'est d'éliminer cette discrimination, en établissant une sécurité sociale plus égalitaire et plus adaptée aux modes de vie contemporains. Depuis 40 ans, nous dénonçons ce statut inique, basé sur une conception patriarcale de la famille et qui a contribué à l'appauvrissement des travailleurs et des femmes tout particulièrement. Retour sur la vie et la mort souhaitée d'un statut injuste<sup>2</sup> !

### DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

En 1980, pour faire des économies dans la sécurité sociale, le ministre de l'Emploi Roger De Wulf (SP.A) a distingué des catégories dans la réglementation du chômage. Parmi celles-ci, le cohabitant qui perçoit une allocation touche (beau-coup) moins que le chef de ménage ou l'isolé dans la même situation. Dès le départ, cette mesure introduit une discrimination : 70 % des chômeurs sont cohabitants et parmi ceux-ci, 90 % sont des femmes ! Elle se base sur un préjugé toujours en vigueur : deux adultes qui vivent sous le même toit s'en sortent mieux que deux personnes qui vivent seules.

Le ridicule de l'argument saute aux yeux aujourd'hui ! Pourquoi deux personnes vivant sous le même toit devraient-elles vivre au même rythme, se lever et se

coucher à la même heure, consommer de l'énergie aux mêmes moments ? De plus, rien ne garantit que chaque occupant ait des ressources équivalentes et surtout les attribue aux frais liés à l'habitation de manière égale ! Les organisations féministes n'ont eu de cesse de le rappeler ! Elles savaient, avant tout le monde, qu'en amoindrissant les revenus des plus fragiles, « *le ver du statut de cohabitant pouvait ronger de l'intérieur le fruit de la sécurité sociale*<sup>3</sup> ».

### UN STATUT DISCRIMINATOIRE

Aujourd'hui, le statut cohabitant en Belgique concerne 584.000 personnes (chômage, GRAPA, revenu d'intégration sociale, invalidité, personnes handicapées) dont 155.500 au chômage<sup>4</sup>. Ces personnes voient leurs allocations diminuer pour la seule raison qu'elles cohabitent avec d'autres personnes. Ainsi, en fin de dégressivité de ses allocations (troisième période), un bénéficiaire d'allocations de chômage ne peut percevoir que 1.296,36 euros en tant qu'isolé et seulement 672,88 euros si elle ou il cohabite. Pourtant, ces personnes, lorsqu'elles avaient un emploi, contribuaient à la sécurité sociale de la même



1. La FGTB rejoint la plateforme Stop Statut Cohabitant <https://www.stop-statut-cohabitant.be/>.
2. PAC, *Cohabitant-e : vie et mort d'un statut injuste*, Cahiers de l'Éducation permanente n°58, 15 septembre 2023.
3. Mateo Alaluf, « Contre le statut de cohabitant », *Politique*, n°121, décembre 2022.
4. Les chiffres et les montants disponibles ont été actualisés au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Rappelons que le seuil de pauvreté est fixé à 1.366 € nets par mois pour un isolé et à 2.868 € net pour un ménage de deux adultes et deux enfants.



source : PAC / Agir par la culture

manière. Pareillement, le revenu d'intégration sociale (RIS) dépend aussi de la situation familiale. Une personne avec charge de famille reçoit 1.673,65 euros, un isolé 1.238,41 euros et un cohabitant... 825,61 euros.

C'est la même chose si vous êtes pensionné et que vous avez droit à la Garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa). Isolé : 1.489,23 € ; marié/cohabitant : 992,82 €. 500 euros qui font toute une différence lorsque le point de bascule vers la pauvreté le dispute chaque jour à la dignité.

Ne soyez pas tenté de tricher sur votre statut ! En effet, des contrôles très intrusifs sont menés pour vérifier la situation familiale et débusquer d'éventuelles cohabitations dissimulées...

« L'exigence de supprimer le statut de cohabitant doit être entendue comme un cri de révolte contre le retour à l'assistance et pour la dignité promue par les droits sociaux<sup>5</sup> ! »

## UNE CONCEPTION RÉTROGRADE DE LA SOCIÉTÉ

Fondé sur la conception « un couple, un toit », le modèle familialiste du statut cohabitant n'est plus aujourd'hui la panacée. L'évolution des mœurs et de la société oblige

à prendre en compte les nouveaux modes de vie et les nouvelles formes d'habitat qui se multiplient aujourd'hui. À notre époque, une famille sur trois est monoparentale avec une femme à sa tête. La colocation, qui amène plusieurs personnes sans lien particulier à vivre sous le même toit, le logement intergénérationnel ou l'habitat groupé sont souvent une solution aux problèmes d'accès aux logements ou de kots pour les étudiants devenus tous deux rares et onéreux.

Sans parler des augmentations du coût de l'énergie ou de l'inflation des denrées de première nécessité qui imposent souvent une indispensable solidarité. D'ailleurs, celle-ci ne se résume pas à une réduction d'une partie des frais de la vie quotidienne mais porte aussi sur l'entraide aux personnes malades, handicapées, sinistrées, réfugiées, sans abri. Les crises que nous vivons à répétition démontrent plus que jamais ces besoins accrus de solidarité. De nombreuses personnes renoncent à vivre ensemble à cause des pénalités introduites par le statut de cohabitant. Les choix de vie sont contraints et c'est inadmissible !

Comme le rappelle Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la Pauvreté, « le drame c'est

5. Mateo Alaluf, op cit.



*qu'on retire un morceau d'allocations qui sont souvent largement sous le seuil de pauvreté. On prend dans la poche de celles et ceux qui ont déjà des revenus trop bas pour vivre. C'est un choix politique orienté et inadmissible ! Et que dire de l'injustice sociale dès lors qu'outre appauvrir, ce statut isole plutôt que de solidariser, provoque le mal logement et augmente la pénurie de logement, entrave la colocation, brise des relations familiales, empêche des relations amicales, met à mal l'intergénérationnel, affecte la santé mentale... tout le contraire des essentiels tant réclamés par la base, tout le contraire des enjeux sociétaux majeurs au service desquels un Gouvernement devrait œuvrer<sup>6</sup>. »*

## UNE ENTRAVE MAJEURE À L'AUTONOMIE DES FEMMES

Les femmes souffrent particulièrement du statut cohabitant en raison non seulement de leur place sur le marché du travail mais du rôle souvent encore assigné au sein de la famille. Au sein du couple, la charge des enfants et du ménage reste une histoire de femmes. Cela amène régulièrement des situations de dépendance contraires à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomie de celles-ci, car ce sont le plus souvent les femmes qui sont amenées à renoncer à leur activité professionnelle ou à leur allocation en cas de chômage dès lors que le statut de chef de ménage est financièrement plus avantageux pour la famille.

Sans surprise, aujourd'hui encore, les femmes au chômage sont majoritairement sous statut cohabitant : 51,4 % de femmes sont cohabitantes contre seulement 39,9 %

des hommes. En troisième période de chômage, ce sont 38,54 % de femmes pour seulement 24,11 % d'hommes (données ONEM<sup>7</sup>) qui souffrent toujours de ce statut.

Le droit européen interdit pourtant toute discrimination indirecte dans le calcul des prestations de sécurité sociale. De surcroît, cette discrimination attente aux articles 10 et 11 de notre Constitution qui fondent en droit l'égalité et l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Avec de nombreuses associations, la Ligue des Droits humains<sup>8</sup> est intervenue afin que la Cour constitutionnelle donne enfin son avis. Elle s'est emparée de la question le 18 octobre dernier et sa décision, très attendue, pourrait mettre fin aux conséquences désastreuses de ce statut en matière d'allocations de chômage.

Cela représenterait un pas vers l'individualisation des droits sociaux qui reste l'objectif essentiel pour une autonomie qui ne soit plus conditionnée à une tierce personne.

## LE STATUT COHABITANT VACILLE SOUS LA PRESSION

Cette pression pour davantage de justice sociale a déjà partiellement été entendue par les Autorités. En effet, ces dernières années, tant dans le cadre des mesures de chômage temporaire du fait de la crise sanitaire que dans le cadre des inondations de juillet 2021, le Gouvernement fédéral a décidé d'entorses à la règle. Ainsi, la distinction de statut entre isolé et cohabitant ne s'est pas appliquée aux personnes mises au chômage temporaire pendant la

6. RWLP, *Supprimer le statut cohabitant*, 20 février 2021.

7. ONEM, *Chiffres fédéraux des chômeurs indemnisés*, avril 2023.

crise sanitaire. De même, il n'y a pas eu de changement de statut pour les personnes qui hébergent ou sont hébergées du fait des inondations et récemment, certaines communes ont décidé d'un même type de gel de statut pour les bénéficiaires de leur CPAS qui accueillent des réfugiés ukrainiens.

C'est donc possible de se passer de ce statut injuste et la volonté politique pour le faire semble présente. Pourquoi n'est-ce donc pas encore le cas ?

À l'inertie politique liée au fait « de n'être demandeur de rien » ou à la crainte qu'une modification de la réglementation fédérale ne fasse perdre des acquis, s'ajoutent une complexité et une insécurité juridiques d'un statut interprété différemment selon les acteurs. De même, l'individualisation des droits doit être conçue par étapes, afin de ne pas pénaliser les personnes qui bénéficient actuellement de certains de ces droits dérivés et leur permettre de se constituer des droits propres et suffisants.

## LE COÛT DU CHOIX

Mais la pierre d'achoppement essentielle reste le coût budgétaire de la mesure. Supprimer le taux cohabitant reviendrait à le remplacer par le taux isolé. La Cour des comptes vient de chiffrer le coût de cet alignement à 1,86 milliard d'euros par an, pour l'ensemble des prestations sociales, dont 446.000 millions d'euros pour la branche chômage. Le Bureau fédéral du Plan a estimé le coût si cet alignement s'accompagne d'un relèvement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté : il l'a chiffré à environ 2,5 milliards d'euros.

Il faut bien sûr relativiser ces chiffres au regard des bénéfices financiers immédiatement perceptibles pour l'État comme l'augmentation des recettes fiscales directes et indirectes, avec une consommation plus accrue. En effet, « une personne qui sort d'une situation de pauvreté, c'est

une personne qui sort d'une spirale d'isolement social. Elle ne capitalise pas cet argent mais le réinvestit directement dans le circuit économique<sup>9</sup> ». Sans oublier que des économies seraient faites en matière de contrôles des cohabitants qui représentent non seulement un inadmissible caractère intrusif mais coûtent énormément aux contribuables.

## NON AU MARCHANDAGE POLITIQUE

Le PS, estimant que ce montant est tout à fait supportable, a déposé au mois de septembre 2023 une proposition de loi visant la fin des discriminations liées au statut de cohabitant. Si le moment semblait recueillir un large consensus, il n'a pas fallu un mois pour que les partis de droite de la Vivaldi fassent volte-face. D'ores et déjà, le MR renâcle et rappelle que le statut de cohabitant avait été adopté pour faire des économies budgétaires et que celles-ci s'imposent plus que jamais à nous ! Au point pour la Vivaldi de présenter d'autres mesures d'austérité en Sécurité sociale comme celle de la limitation dans le temps des allocations de chômage. Présentée quasi en même temps que la volonté de supprimer le statut de cohabitant, la limitation à deux ans du droit au chômage représente le même risque de basculement dans la pauvreté et la même logique de passer de la sécurité sociale d'existence à une précarisation des parcours de vie.

À l'aube d'une campagne électorale qui s'annonce de tous les dangers pour notre Sécurité sociale, ne faut-il pas craindre, comme le soutient le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, un marchandage politique pour abroger l'un et instituer l'autre ? « Autrement dit, les partis de gouvernement qui jusqu'ici s'opposent à la limitation dans le temps des allocations de chômage (comme le PS, Ecolo, Groen ou Défi) pourraient-ils céder sur ce point en le présentant comme un échange effectué pour obtenir, enfin, la suppression du statut cohabitant ?<sup>10</sup> »

Nous appelons à la même vigilance car il s'agirait d'un profond bouleversement de notre modèle social, qui nous ramènerait au XIX<sup>ème</sup> siècle ! « Car c'est bien cela, le véritable objectif, jamais avoué, des défenseurs des politiques d'exclusion : appauvrir et diminuer le niveau de protection sociale pour faire pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail. Appauvries, contrôlées de toutes parts, exclues et stigmatisées, les personnes sans emploi seraient prêtes à accepter le premier job précaire venu. Si elles n'y sont pas contraintes par un quelconque système de travail obligatoire, comme certains en rêvent<sup>11</sup> ! »



8. <https://www.liguedh.be/cour-constitutionnelle-reconnaitrait-elle-enfin-le-caractere-discriminant-du-statut-cohabitant/>.

9. PAC, *Cohabitant-e : vie et mort d'un statut injuste*, p.107.

10. Yves Martens, « Fin du statut cohabitant contre limitation dans le temps ? », *Ensemble* n°110, juillet 2023.

11. FGTB wallonne, « Assurance chômage : bilan de 20 ans de démolition », 15 octobre 2023.

## SOCIÉTÉ ■■■

**L'EVRAS, CET OUTIL DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ÉGALITÉ**

*Début septembre, l'adoption du décret généralisant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), qui faisait l'objet d'une campagne de désinformation depuis plusieurs semaines, a relancé une vague de protestation dans certains milieux conservateurs, menant jusqu'à des actes de vandalisme à l'encontre d'établissements scolaires. Faisons le point !*

Le 7 septembre dernier, plus de 40 ans après la première proposition de décret en la matière, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a voté l'Accord de coopération relatif à la généralisation de l'Evras et convenu de mobiliser un budget annuel de 4,8 millions d'euros à cette fin. Cet accord a été approuvé à l'unanimité, moins trois abstentions chez Les Engagés.

Plusieurs *fake news* sur l'Evras ont été largement partagées en ligne, particulièrement sur les réseaux sociaux, suscitant la colère et l'inquiétude de certains parents, et mettant les écoles en difficulté dans leur travail quotidien. Menée par une coalition conservatrice hétéroclite – regroupant notamment des tenants d'une droite réactionnaire catholique, des associations islamiques et des personnes issues de la mouvance antivax –, cette campagne de désinformation se caractérise en particulier par un positionnement anti-LGBTQI+, dénonçant une « *vision idéologique de l'éducation sexuelle et affective* » (sic !).

Les tensions engendrées autour de cette campagne ont inquiété jusqu'au plus haut niveau de l'État (Sûreté de l'État et Organe de coordination pour l'analyse de la menace inclus), face à la multiplication des (inacceptables) expressions de violence. Les détracteurs les plus extrêmes n'ont pas hésité, sans aucune honte, à comparer l'Evras à de la pédophilie ou à une manière d'encourager l'hypersexualisation des enfants. Ces comparaisons sont non seulement fausses et scandaleuses, mais elles sont surtout dangereuses comme nous l'ont montré les incendies et autres actes de vandalisme perpétrés contre plusieurs écoles.

Pourtant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est essentielle quand on sait qu'un Belge sur deux a déjà été exposé à une forme de violence sexuelle selon les chiffres d'Amnesty International, tandis qu'on estime que deux à trois élèves par classe en moyenne seraient concernés par des faits d'inceste. Et tout cela, sans compter l'exposition à la pornographie en ligne et au (cyber) harcèlement.

**L'EVRAS, KEZACO ?**

D'avantage qu'un cours d'éducation sexuelle (qui existe depuis longtemps à l'école), l'Evras « *consiste à accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes* » ([www.evras.be](http://www.evras.be)) pour mieux comprendre leur corps en cours de transformation ou encore aborder des questions parfois sensibles, comme les émotions, les relations sociales, la sexualité mais aussi le consentement, la notion de genre, l'estime de soi ou l'égalité des sexes...

Si, à l'époque, les cours d'éducation sexuelle avaient pour objectif de diminuer les comportements sexuels à risque, la démarche de l'Evras vise à donner à tous les jeunes des outils pour se prémunir de situations ou de comportements potentiellement violents auxquels ils et elles pourraient être confrontés.

L'Evras est donc un « *dispositif de santé publique* », comme le qualifie la ministre de l'Enseignement Caroline Désir (PS) dans une circulaire annonçant sa généralisation dans les écoles (circulaire 9044 du 20/09/23 de la FWB qui comprend une FAQ détaillée et disponible dans son entièreté ici : <https://urlz.fr/nUxk>).

**L'EVRAS, UNE NOUVEAUTÉ, VRAIMENT ?**

Pour rappel, l'Evras a été intégrée dans les missions obligatoires de l'école en 2012, et donc rendue obligatoire par décret dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis lors.

C'est le manque de moyens qui n'a, jusqu'ici, pas permis de les rendre obligatoires dans toutes les écoles. Dans les faits, ces animations étaient laissées à l'appréciation des chefs d'établissements scolaires et leurs contenus pouvaient varier fortement d'une école à l'autre.

La généralisation de l'Evrás en milieu scolaire constitue un pas vers plus d'égalité entre les écoles, et donc entre les élèves, un pas franchi dans un contexte grandissant de violences sociétales, et malgré les réticences de certains.

### QU'APPORTE LE NOUVEAU DÉCRET ?

Il s'agit d'un accord de coopération entre la FWB, la Région wallonne et la Commission communautaire française (en Région bruxelloise) qui succède au protocole d'accord en vigueur depuis 2013.

Grâce à ce nouveau décret, les animations Evras pourront désormais reposer sur un contenu de base harmonisé (« Guide pour l'Evrás », élaboré par des professionnels de la santé), être généralisées dans toutes les écoles de la FWB et dispensées obligatoirement par des animateurs extérieurs reconnus, formés et labellisés, avec un contrôle et un suivi réalisés par les autorités publiques.

Concrètement, tous les élèves francophones de sixième primaire et de quatrième secondaire (soit 85.000 élèves en Wallonie et 25.000 élèves à Bruxelles) bénéficieront désormais de deux heures d'animation étalées sur toute la scolarité, par des professionnels labellisés leur permettant de disposer de la même information éclairée, neutre et objective.

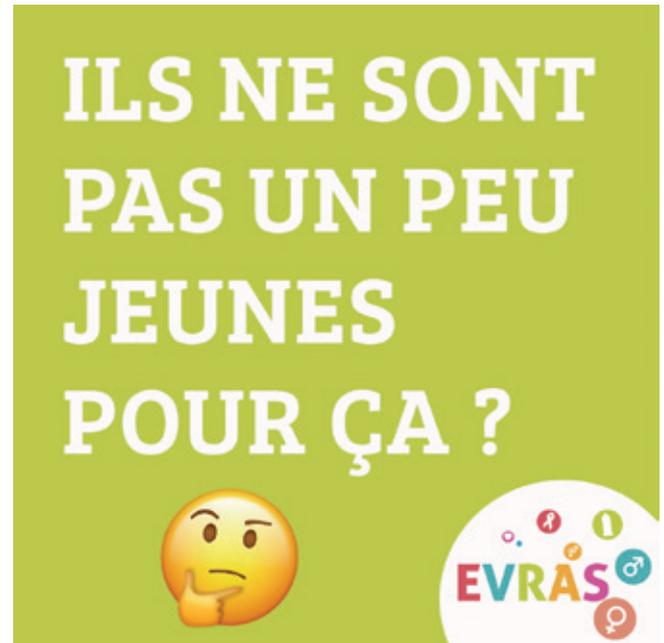
### Y AURA-T-IL UN COURS D'EVRAS ?

Non : il ne s'agit pas de *cours* à proprement parler qui intégreraient la grille horaire. D'une part, les différents référentiels du tronc commun englobent déjà des éléments relatifs à l'Evrás. Un document thématique transversal a été réalisé afin d'aider les enseignants à se saisir de ces contenus.

D'autre part, des *animations* Evras, à compter de cette rentrée scolaire, seront rendues obligatoires, au minimum, à deux étapes du parcours scolaire de l'élève :

- dans l'enseignement ordinaire : en 6e primaire et en 4e secondaire,
- dans l'enseignement spécialisé : pour les élèves de Maturité IV et de la Phase 4 des formes 3 et 4.

Elles seront dispensées durant l'horaire scolaire, à hauteur de 2 heures par an. Les écoles sont bien sûr libres d'augmenter les animations au-delà de ce seuil minimum obligatoire en fonction des besoins.



### COMMENT VONT SE PASSER LES ANIMATIONS ?

Concrètement, les animations prendront le plus souvent pour point de départ les questions que se posent les enfants ou les adolescents. Bien sûr, les préoccupations et questionnements des jeunes ne seront pas les mêmes selon leur âge ou leur maturité, c'est pourquoi les animateurs adapteront leurs réponses et les sujets abordés. Pour cela, ils devront s'appuyer sur le guide élaboré par les professionnels de terrain (qui pourra servir de balise pour les professeurs en cas de besoin, mais ne sera pas mis à disposition des enfants).

C'est d'ailleurs le contenu de ce guide qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a été à l'origine de la campagne de désinformation autour de l'Evrás par certains groupuscules obscurantistes et intégristes. Long de plusieurs centaines de pages, le guide n'est en aucun cas un programme de cours ou un référentiel de compétences dont toutes les composantes devraient être abordées. Il constitue un support à destination des animateurs formés, pour leur permettre d'apporter les réponses adaptées aux jeunes en fonction des questions posées et en tenant compte de leur âge et maturité.

Reprenant à son compte la position du secteur Enseignement, l'IRW-CGSP condamne fermement les actes criminels et réaffirme son soutien à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, qui fait partie intégrante des missions de l'école. Nous revendiquons d'ailleurs que davantage d'animations Evras soient organisées et que le rôle des centres psycho-médicaux sociaux (CPMS) autour de cet axe soit renforcé.

## « L'HISTOIRE EST À NOUS ! », L'IRW-CGSP COMMÉMORE LES 50 ANS DE L'EXPÉRIENCE ALLENDE AU CHILI

*Il y a 50 ans, un coup d'État fasciste au Chili, soutenu par les États-Unis, brisait dans le sang les mille jours d'une « voie chilienne vers le socialisme » que portait le Gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allende. C'est cette expérience sociale, politique et culturelle qui a changé la vie et la face du monde que l'IRW-CGSP a mis à l'honneur le 11 septembre dernier à la Cité Miroir de Liège.*

Le 11 septembre 1973, des forces armées factieuses ont attaqué le palais présidentiel de La Moneda, où le président Allende est décédé. Depuis cette date et jusqu'en 1989, une dictature sanglante a terrorisé le pays. Pour l'IRW-CGSP, il ne s'agit pas de dire que la violence a eu raison du progrès social, mais au contraire de célébrer nos Camarades chiliens qui, par leur unité, leur volonté et leur enthousiasme ont fait la preuve qu'une autre politique est possible.

Dès le 4 septembre 1970, et pendant mille jours, un gouvernement élu démocratiquement s'est attelé à une politique de redistribution des richesses, de réforme agraire, d'accès aux soins et à l'école pour tous, de lutte contre la pauvreté et la malnutrition, une politique d'autodétermination et de reconnaissance des populations indiennes. Une politique qui s'attaquait aux privilèges des possédants et avait l'audace de leur rappeler qu'il fallait compter avec le Peuple.

C'est à cette expérience que nous avons rendu hommage car elle est la face vibrante et lumineuse de l'histoire récente du Chili, assombrie par une dictature devenue le laboratoire néolibéral du monde. Pour nous, syndicalistes, l'exemple de l'Unité populaire nous permet d'imaginer les luttes de demain en puisant dans son histoire la beauté de nos convictions et la force de leur courage.

C'est conscient de ce profond enjeu que l'IRW-CGSP a organisé un ensemble d'événements qui ont culminé avec la soirée culturelle du 11 septembre à l'Espace Francisco Ferrer de la Cité Miroir. Parmi eux, citons une exposition itinérante d'affiches et la production de deux Cahiers de l'IRW, l'un présentant les aspects politiques et l'autre insistant sur les témoignages de plusieurs camarades chiliens.

Lors de cette soirée, notre Secrétaire général adjoint, Laurent Pirnay, s'est entretenu avec Franck Gaudichaud, professeur en études latino-américaines à l'Université de Toulouse et auteur de nombreux livres sur le Chili. Au préalable, ils se sont retrouvés à la librairie Entre-temps (Barricade) avant, tous deux, de prendre la parole, avec le Secrétaire général de l'IRW-CGSP, Patrick Lebrun, à la soirée commémorative de la Cité Miroir. À cette occasion, Franck Gaudichaud nous a fait superbement « redécouvrir la révolution chilienne et le gouvernement Allende ».

La soirée s'est terminée par un récital des musiciens chiliens du groupe Sarita y los Pinchos qui a embrasé, conquis et fait chanter la centaine de personnes présentes.

Chacun se souviendra du Chili d'Allende qui, en plaçant la liberté et la parole du peuple au centre de ses priorités, a su insuffler au monde entier un message d'espoir. Chacun portera cet héritage non comme un fardeau mais comme le témoin ardent de notre engagement pour un monde meilleur.

Patrick Lebrun



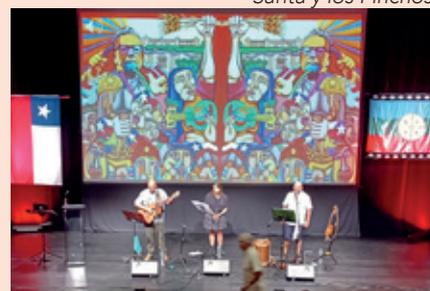
Laurent Pirnay



Franck Gaudichaud



Sarita y los Pinchos



## BIBLIO DES FÊTES ■■■

### SEPTEMBRE AU CHILI, 1971/1973

C'est à l'occasion du premier anniversaire de l'élection du président Salvador Allende, en septembre 1971, que Raymond Depardon découvre le Chili, accompagné du secrétaire de rédaction du magazine Zoom, son ami Robert Pledge.

En 1973, l'américain David Burnett couvre le coup d'État du général Pinochet, qui précipite le pays dans une dictature militaire sanglante. Les deux séries de clichés mettent ainsi en évidence les bouleversements que le pays a connus. De la prise du Palais de La Moneda aux funérailles de Neruda, ses images constituent avec celles de Depardon un reportage collectif, qui remporte à New York la Robert Capa Gold Medal, la plus haute distinction du photojournalisme.

Ces photographies sont enrichies par des textes d'auteurs chiliens qui font entrer en résonance le Chili des années 1970 avec le Chili actuel, donnant à voir les enjeux de ce pays, 50 ans après le coup d'État.



Raymond Depardon, David Burnett, **Septembre au Chili, 1971/1973**, Ed. Xavier Barral, coll Beaux Livres, Paris, septembre 2023, 189 p., 49 €.

### UNE HISTOIRE DU CONFLIT POLITIQUE

Une somme conséquente (864 pages !) rédigée par deux universitaires français de renom, dans laquelle piocher à petites doses pour alimenter les réflexions politiques et sociales. L'ouvrage propose une histoire du vote et des inégalités de redistribution, à partir du laboratoire français (au scrutin majoritaire, et non proportionnel comme en Belgique), éclairant les crises du présent et leur possible dénouement : qui vote pour qui et pourquoi ? Comment la structure sociale des électors a-t-elle évolué de 1789 à 2022 ? L'ouvrage s'appuie sur la numérisation des données électorales et socioéconomiques des 36 000 communes de France sur deux siècles, toutes sont disponibles en ligne en accès libre sur le site [unehistoireduconflitpolitique.fr](http://unehistoireduconflitpolitique.fr).



Julia Cagé et Thomas Piketty, **Une histoire du conflit politique. Élections et inégalités sociales en France, 1789-2022**, Seuil, Paris, septembre 2023, 864 p., 27 €.

### LA TERRE EST UNE ORANGE AMÈRE

Né au Maroc, Abdellatif Laâbi a été enseignant et éditeur. Accusé de complot et de subversion contre le régime du roi Hassan II, il fut arrêté et jeté en prison en 1972. Il vit aujourd'hui en France, est toujours traducteur, mais aussi et surtout poète, un barde qui use des mots contre les maux qui nous accablent. Un recueil poétique comme un acte de présence au monde et une attention aux autres, paré de toutes les nuances de la lumière, comme un rempart au désespoir et une ode à la résistance poétique.

Abdellatif Laâbi, **La Terre est une orange amère**, Le Castor Astral, Montreuil, juin 2023, 139 p., 16 €.



### L'ODYSSÉE DES FEMMES

Autrice des « Feuilletons » à succès adaptant sans les dénaturer la mythologie aux jeunes lecteurs actuels, Murielle Szac propose ici une relecture féministe des mythes grecs. Récits jusqu'ici toujours racontés du point de vue des hommes, plusieurs ouvrages prennent désormais le contrepied de renverser le regard et raconter la mythologie grecque à travers les yeux féminins (et féministes). Déeses, héroïnes, guerrières, amantes, magiciennes, tisserandes, les femmes de la mythologie grecque sont animées par un souffle de liberté et une rage de vivre qui résonnent avec nos vies d'aujourd'hui.



Murielle Szac, **L'odyssée des femmes, Une relecture féministe des mythes**, L'Iconoclaste, Paris, octobre 2023, 289 p., 22 €.

## CRITIQUE POPULAIRE DE L'EXPLOITATION

Ancré dans une démarche d'éducation populaire et basé sur des entretiens menés en Belgique et en France, l'ouvrage développe une critique du management contemporain et de l'organisation du travail, des politiques publiques et de leur gouvernance néolibérale ainsi que de l'hostilité à toute action collective que vivent de nombreux salariés. Les récits des salariées décrivent notamment comment elles sont aux prises avec des institutions publiques restructurées par le néolibéralisme. Véritable plongée dans des laboratoires de l'action collective, on découvrira comment le syndicalisme continue à se construire et se renouveler sur le terrain des rapports sociaux de travail.



Nicolas Latteur, **Critique populaire de l'exploitation. Ce que devient le travail**, Le Bord de L'eau, Lormont, octobre 2023, 480 p., 24 €.

## UN GRAIN DE RIZ SUR L'ÉCHIQUIER

Rédigé par une professeure agrégée de mathématique, ce livre propose de replonger dans quelques concepts de mathématiques appliquées et invite à débusquer les facilités dans lesquelles nous tombons trop souvent en matière d'interprétation des chiffres : du biais de confirmation au biais des numérateurs, en passant par la confusion entre cause et corrélation et autres pièges, vous ressortirez passionnés de votre lecture. Parce que les mathématiques sont un bien commun à partager pour aider à raisonner correctement, soutenir un débat démocratique et un dialogue social de qualité et pour mieux intervenir dans le débat public.



Martine Quinio, **Un grain de riz sur l'échiquier. Les mathématiques, c'est politique!**, Les Éditions de l'Atelier, Ivry, février 2023, 160 p., 17 €.

## LE CAPITAL, C'EST NOUS

Ce livre, sur lequel Hendrik Davi a travaillé pendant quinze ans, propose à la fois une vision d'ensemble de la situation dans laquelle nous sommes et une vision des futurs émancipateurs possibles vers lesquels nous pourrions tendre. Avec un point de vue original forgé par une formation de biologiste, un solide bagage philosophique, une expérience de syndicalisme militant et une pratique politique en tant que député LFI, Hendrik Davi part des contradictions du système actuel pour dessiner un horizon écosocialiste lucide et désirable.



Hendrik Davi, **Le capital, c'est nous. Manifeste pour une justice sociale**, Ed. Hors D'atteinte, Marseille, août 2023, 352 p., 20 €.

## UNE ÉCOLOGIE POLITIQUE DU TRAVAIL

Selon le stéréotype de « l'écologie commence à la maison », nous serions, en tant qu'individus, les sujets de la transition environnementale. Les pauvres, rétifs au changement, sont traités en barbares à civiliser et les riches éduqués apparaissent comme les seuls agents de la nécessaire transformation des modes de vie et de production. Pour sortir de ce cadre culpabilisant et stérile, Paul Guillibert traite du grand absent des pensées écologistes : le travail. Il affirme que, de la plantation coloniale au foyer familial, en passant par l'usine, l'écocide résulte de différentes formes d'exploitation du travail (salarié, servile, domestique). Exploitation des humains, certes, mais aussi mise au travail généralisée des vivants. Paul Guillibert, docteur en philosophie, élabore une critique écologique du capitalisme à partir d'une histoire environnementale de la pensée marxiste. Il souhaite ainsi créer de nouvelles alliances entre le monde du travail et les écologistes en participant aux luttes sociales en cours, sur tous les fronts (y compris féministes, contre les inégalités de genre, pour les décolonisations, pour la cause animale).



Paul Guillibert, **Exploiter les vivants. Une écologie politique du travail**, Éd. Amsterdam, Paris, 2023, 208 p., 13 €.

## NOTRE CULTURE ■■■

## NO PASARAN !

« No pasaran » est une chanson de résistance républicaine face aux nationalistes du général Franco lors de la guerre civile espagnole. Son titre à lui seul est devenu un slogan antifasciste. Il est issu d'un discours prononcé par Dolorès Ibárruri, la Pasionaria, le 19 juillet 1936, au balcon du ministère de l'Intérieur, au moment de l'offensive franquiste contre Madrid.

¡No pasarán! signifie « Ils ne passeront pas ! » en espagnol. C'est le cri de ralliement des partisans de la Seconde République espagnole (1931-1939) en lutte contre les putschistes nationalistes commandés par le général Franco, dont le soulèvement des 17 et 18 juillet 1936 déclenche la guerre civile espagnole<sup>1</sup>. Ce slogan reste associé à Dolores Ibárruri Gomez, fondatrice et présidente du parti communiste espagnol. La vigueur de son engagement sera à l'origine de son surnom, la *Pasionaria*, la fleur de la Passion !

## RÉSOLUMENT ANTIFASCISTE !

En cet été 1936, les rues de Madrid se couvrent de barricades. À leur fronton, sur les affiches *No pasaran*, on peut lire « Madrid sera la tombe du fascisme ». C'est le serment que font les combattants des Brigades internationales<sup>2</sup> venus s'engager aux côtés des Républicains. Elles sont composées de volontaires antifascistes venus de 53 pays différents. Parmi elles, la Colonne Thälmann regroupe des militants communistes allemands exilés fuyant le régime nazi. Un combattant s'y illustre, c'est un artiste, chanteur et acteur : Ernst Busch<sup>3</sup> fait l'admiration de ses camarades de lutte. Non seulement pour avoir participé au soulèvement des marins de Kiel en 1918, mais aussi car il aide ses compatriotes à parler l'espagnol grâce à une chanson composée par son ami allemand Paul Dessau, un chef d'orchestre bien connu à l'époque.

Sous le pseudonyme de Peter Daniel, Paul Dessau écrit en 1936 *No pasaran*, une chanson pour voix et piano dont les paroles sont de son épouse Gudrun Kabisch, publiées également sous pseudonyme, celui de Karl Ernst. Juifs et communistes tous deux, ils sont entrés dans la clandestinité dès 1933 mais ont dû quitter l'Allemagne pourchassés par la Gestapo. Ils se réfugient en France et en Belgique où ils composent des œuvres résolument engagées contre le nazisme. En 1936, la Belgique est neutre mais les milieux antifascistes prennent fait et cause pour le sort de la République espagnole. Paul et Gudrun Dessau vont s'en inspirer après avoir entendu l'appel enthousiaste de la *Pasionaria* à la radio !

## SUR LES BORDS DE L'YSER

À l'époque, une chanson patriotique belge, restée fort connue dans les milieux étudiants, célèbre la résistance du roi Albert sur le front de l'Yser en 1916. Dans cette « *Chanson du roi Albert* », une sentinelle refuse le passage



au roi et lui dit « Retirez-vous, vous ne passerez pas ! ». Elle fait ainsi directement référence au « Vous ne passerez pas ! » du général Nivelle à la bataille de Verdun. Mais surtout à ce poème catalan d'Apeles Mestres<sup>4</sup> fustigeant l'invasion de la Belgique neutre en 1914. Pour les Dessau, les deux événements contiennent une force poétique qu'ils ne vont pas hésiter à mettre au service de la cause républicaine espagnole. *No pasaran* devient ainsi une ode à la juste et héroïque résistance à l'oppression.

Créée en allemand par des Allemands réfugiés en Belgique, la chanson fera corps avec la lutte espagnole par l'intermédiaire d'Ernst Busch. En 1936, également exilé à Anvers, il est invité par la famille Dessau avec des artistes engagés proches de Bertolt Brecht. Ils évoquent l'intention du président du parti communiste français, Maurice Thorez, de constituer des Brigades internationales. Au début de l'année 1937, Ernst Busch rejoint la Colonne Thälmann, emportant dans sa valise les droits de *No pasaran*. Il deviendra vite célèbre en interprétant, sur Radio Madrid, cette chanson emblématique de la lutte antifasciste.

1. Le pronunciamiento militaire de Franco débute le 17 juillet 1936 dans la garnison de Melilla, au Maroc espagnol. C'est pour cela que la première phrase de *No pasaran* fait référence aux « Maures ».

2. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Brigades\\_internationales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Brigades_internationales).

3. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ernst\\_Busch\\_\(acteur\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ernst_Busch_(acteur)).

4. Dans ce poème, *La Cançó dels Invadits*, la phrase *No passareu* est répétée sept fois.



## SYNDICALISTE UN JOUR, SYNDICALISTE TOUJOURS !

Comme la vie active ne s'arrête pas à la pension, l'engagement et le militantisme ne disparaissent pas avec la fin du parcours professionnel.

Pour la plupart d'entre nous, les choix sociétaux sont en cohérence avec les idéaux de justice et de progrès sociaux ancrés en nous et nous y restons fidèles au long de notre vie.

### Continuité de l'engagement syndical

Il est donc logique de rester affilié à la CGSP, au-delà de l'âge de la retraite. C'est non seulement une manière de maintenir la solidarité avec ceux qui sont au travail, mais aussi de rester en prise avec l'actualité via le magazine *Tribune* ; de continuer à participer à l'évolution des combats sociaux.

Tout cela pour une cotisation réduite, équivalent à moins de la moitié d'une cotisation entière avec de petites variations en fonction des secteurs.

### Commissions pensionnés

C'est enfin la possibilité de participer à la Commission des pensionnés, une des commissions techniques (avec la Commission Jeunes et la Commission Femmes) créée en 2007 au sein de l'IRB et dont les représentants siègent aux Bureaux exécutifs de l'IRB et de la CGSP. Afin d'entretenir le lien avec ses affiliés pensionnés, l'IRB soutient notamment l'organisation d'activités à caractère culturel.

Ça, c'est au niveau de l'interrégionale, mais les secteurs ont aussi leurs commissions pensionnés qui organisent leurs propres activités. Renseignez-vous et n'oubliez pas : syndicaliste un jour...

**Rudy JANSSENS,**  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

## APPEL À CANDIDATURES IRB

Dans la perspective du Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles IRB-CGSP qui se tiendra le **vendredi 31 mai 2024**, un appel à candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- **1 mandat au Secrétariat de l'IRB-CGSP** à pourvoir<sup>1</sup>: (Compte tenu des candidatures reçues pour les mandats de secrétaire général et de président, les candidatures pour les mandats au Secrétariat ne peuvent émaner ni du secteur Para-Bru, ni du secteur Cheminots).
  - Valérie De Nayer – sortante et rééligible ;
  - Kurt Sissau – sortant et rééligible.

- **3 mandats de vérificateurs aux comptes** à pourvoir<sup>2</sup>.

**Les candidatures doivent être adressées par écrit avant le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 12h :**

CGSP-Bruxelles  
Brecht Vandermeiren, Président  
Boulevard Emile Jacquain, 20  
1000 Bruxelles

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)



1. Extrait des statuts de l'IRB : Art. 15

*Le secrétariat est composé de 5 membres : Un secrétaire général de l'interrégionale ; un président appartenant à l'autre groupe linguistique ; trois membres du secrétariat. Chaque communauté linguistique a droit à au moins 2 mandats.*

*Chaque secteur ne peut présenter qu'un candidat par mandat à pourvoir et chaque candidat ne peut se présenter que pour un seul mandat. Tous les mandats du secrétariat font l'objet d'une élection par l'ensemble des secteurs lors du congrès de l'interrégionale de Bruxelles. Seuls les responsables de secteur présentés par leur secteur peuvent postuler pour ces mandats. Au moins 5 secteurs sont représentés au sein du secrétariat.*

2. Extrait des statuts de l'IRB : Art. 26

*Les trois vérificateurs aux comptes sont chargés de contrôler au moins deux fois par an la tenue des opérations financières. Ils ne peuvent être choisis ni parmi les secrétaires permanents anciens ou en fonction, ni parmi les membres du bureau exécutif. En outre, les vérificateurs aux comptes ne peuvent être issus des mêmes secteurs que ceux auxquels appartiennent le secrétaire général et le président.*

## ADMI-MOTS, LE BILLET DU SECTEUR ADMI COMME UNE ODEUR DE FIN D'ANNÉE ET DE FIN DE LÉGISLATURE !

Depuis le mois de septembre un vent de départ de campagne électorale souffle sur la Belgique. Ce vent prend de l'ampleur depuis quelques semaines. Outre les éternelles polémiques que nous allons devoir subir comme lors de chaque campagne, ce qui est également coutumier, c'est l'accélération des dossiers portés par chaque Ministre, à tous les niveaux de pouvoirs, afin de boucler les chantiers entamés pendant la législature. Rien de neuf sous le soleil.

En Wallonie, en ce qui concerne les pouvoirs locaux, deux dossiers sont au cœur des négociations : la réforme de la fonction publique locale ainsi que l'accord « non-marchand wallon » pour les institutions publiques de santé, de soins et de l'accompagnement.

Le second dossier est, pour ainsi dire, définitivement entériné depuis le protocole d'accord signé au Comité C du 23 octobre 2023 qui fixe les modalités d'attribution des budgets inédits obtenus par la Ministre Morreale lors de la pandémie sanitaire. Les mesures ont été fixées pour 2024 et sont pérennisées définitivement pour les années suivantes. Afin de découvrir les mesures négociées, nous vous invitons à consulter le protocole d'accord présenté ci-après.

Le premier chantier (et non des moindres) a, quant à lui, déjà accouché d'un décret approuvé lors du comité C du 4 juillet 2023. Étant donné que l'on savait dès le début des discussions qu'il s'agissait d'un travail en deux étapes, un décret et une circulaire, la stratégie utilisée par la Présidence du Comité C a été de négocier dans un premier temps le décret car son processus législatif est plus long que celui d'une circulaire (il doit être voté au Gouvernement et au Parlement wallon). La circulaire ne devant, quant à elle, subir « que » l'épreuve de l'accord gouvernemental.

Le décret est en lui-même « une première » depuis 1994 puisqu'il va pouvoir imposer (et pas recommander) une série de mesures aux pouvoirs locaux. Même si les dispositions décrétales ne sont pas vraiment neuves, elles sont tout de même coulées dans un texte législatif à valeur obligatoire. Le décret prévoit également de nouvelles dispositions non négligeables, telles que : la primauté du statut, la promotion des contractuels (avec des mesures protectionnistes pour les statutaires) ou encore le recours prioritaire aux ressources humaines en interne plutôt que l'usage du recrutement externe lors d'emplois disponibles

ou souhaités. Ce décret poursuit actuellement le processus légal habituel avant le passage final au Parlement.

Mais le gros du morceau reste la circulaire, qui va coordonner l'ensemble des circulaires émises depuis trente ans pour les consolider en un seul et même texte pour plus de lisibilité. Mais surtout il doit établir les règles imposables en matière de carrières (recrutement, évolution et promotion). Commence donc la phase la plus sensible des négociations. Au mois de septembre dernier le cabinet du Ministre Collignon a présenté les premières parties de texte sur le volet « congés ». Ceux-ci ont été concoctés par l'Administration en vue de poursuivre les discussions dans le même état d'esprit que pour le décret : coconstruire les textes en groupe de travail avec les partenaires avant les négociations officielles. Nous nous étonnons d'ailleurs de l'attitude de l'UVCW qui, après avoir négocié le texte du décret, remet en cause, a posteriori, des éléments de celui-ci alors qu'ils étaient le fruit d'un compromis entre les membres autour de la table.

Quant au volet « carrières », vu le peu de temps restant à cette législature, nous espérons que la montagne n'accouchera pas d'une souris en apportant quelques améliorations ci et là pour certains agents. Nous souhaitons que les propositions finalisées constituent de réelles avancées significatives pour nos carrières. Il faut donc mettre les bouchées doubles. Le front commun syndical a fait des propositions au cabinet (vous pouvez consulter celles-ci ci-après) et nous savons que d'autres organes représentatifs ont fait de même. Il convient maintenant de passer au braquet supérieur pour le sprint final. Et nous sommes prêts à mettre les bouchées doubles.

Au niveau de la fonction publique wallonne, quelques dossiers ont abouti.

Citons ainsi la modification du statut scientifique qui concerne l'IWEPS, l'ISSeP et le CRAW. Avec le nouveau texte, chaque agent pourra introduire un dossier pour être reconnu comme scientifique auprès d'un jury ad hoc. Cette éventuelle reconnaissance s'accompagnant d'une revalorisation salariale. Seul bémol dénoncé par la CGSP : cette possibilité n'est offerte qu'aux agents de niveau A. On laisse ainsi de côté de nombreux agents de niveau B qui exercent aussi une activité scientifique. Dommage. Par une modification de son décret constitutif, l'IWEPS est désor-

mais reconnu comme le fournisseur officiel des statistiques wallonnes. Fort bien. Sauf que cette reconnaissance se fait au détriment des autres activités de l'Institut – notamment la recherche et la prospective qui sont reléguées au second plan – et sans aucun moyen supplémentaire, ce qui a provoqué la colère de la CGSP qui a signé un protocole de désaccord en Comité de secteur XVI.

Signalons enfin la révision du règlement de travail du Circuit de Francorchamps. Ce travail en profondeur s'est fait dans un climat de confiance réciproque entre autorité et syndicats, ce qui a permis d'aboutir à un bon texte.

D'ici la fin de la législature, il nous reste encore à finaliser la refonte du statut de WBI, le chemin est encore semé d'embûches, en particulier du côté du Cabinet du Ministre Président de la Communauté française, partie prenante dans ce dossier... wallon !

En communauté française, il nous faut annoncer le clap de fin au projet de la Ministre Linard de réforme de l'accueil temps libre (ATL), qui ne verra pas le jour sous cette législature. Ce qui constitue une grande déception pour les représentants du secteur qui attendaient une véritable reconnaissance des services mais surtout à nos yeux, des travailleurs du secteur en attente d'amélioration de leurs conditions de travail et qui sont souvent victimes d'emplois précaires. Reste donc à la Ministre Linard à finaliser l'accord « non marchand de la communauté française » 2023-2024 ainsi que la réforme des milieux d'accueil (Milac). Deux

gros chantiers dont on ne voit pas encore comment ils pourront aboutir.

Enfin au fédéral, sauf pour le volet santé, les dossiers semblent au point mort. Rien de significatif sur la table pour la fonction publique fédérale. Et la ministre de l'Intérieur ne semble pas vouloir obtenir des avancées manifestes pour les services de police, ni pour les services d'incendie. Nous craignons donc ne plus rien obtenir sous cette législature. Et au vu des intentions de votes des derniers sondages, nous craignons de devoir revivre la saga de plusieurs mois sans gouvernement fédéral comme en 2010.

Côté cabinet Van Den Brouck, les réunions vont bon train et cela semble la précipitation de fin de législature. Il faut dire que nous sommes tous en attente de mesures phares pour le secteur des soins de santé. Les travailleurs le demandent, mais les citoyens que nous sommes tous également. Car la santé est cœur de nos préoccupations et de notre sécurité sociale.

Pour en revenir à mes premiers propos, la campagne électorale est lancée. Gageons que nous pourrions finaliser les dossiers et obtenir des dernières avancées, çà et là, pour les travailleurs que nous représentons. D'ici là nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous souhaitons le meilleur pour 2024.

**Olivier NYSEN**  
Secrétaire général CGSP Admi

## ONEM: UNE RESTRUCTURATION QUI NE DIT PAS SON NOM

Sous le vocable de réorganisation c'est une réelle restructuration qui est en train de se mettre en place à l'ONEM.

Ce plan de restructuration est mûri dans l'ombre depuis 2022 par l'administration générale de l'ONEM et a été présenté à la veille des vacances d'été au personnel abasourdi par cette annonce.

En effet, du côté wallon on a ainsi appris la fermeture des bureaux de Tournai, Mouscron et Huy et le déplacement du personnel vers Mons et Liège. Le personnel administratif du contrôle d'Arlon déplacé vers Namur, celui des interruptions de carrière des autres bureaux wallons vers Charleroi, Liège et Verviers.

La CGSP et le front commun syndical n'ont pas tardé à réagir en organisant dès la rentrée une manifestation du personnel devant l'administration centrale et en informant le personnel via des assemblées, bientôt suivies d'actions de grève et de fermeture de bureaux.

Le comité de gestion a demandé que les organisations syndicales soient impliquées dans l'application de ce plan. L'administration est toutefois restée sourde aux revendications des organisations syndicales et a mis en place une concertation de façade sous l'égide d'un président « tourne en rond ».

Nous en sommes là; il va donc falloir poursuivre la mobilisation des personnels et l'information des usagers et responsables politiques quant aux conséquences que ce plan aura sur l'avenir social de nos bassins de vie wallons. Nos collègues bruxellois et flamands mobilisent également de leur côté.

« *La régression sociale ne se négocie pas mais se combat* » comme le disait si bien notre camarade Henri Krasucki.

On ne lâche donc rien...et on va tout reprendre. Bonnes luttes mes camarades.

**André GILLES**  
Secrétaire général CGSP Admi



Namur, le 30 juin 2023

## PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES CONCERNANT LES CARRIÈRES DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS AU GT « RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCALE »

En préambule nous tenons à rappeler qu'il n'y a plus eu de revalorisation des barèmes depuis plus de 20 ans (2001). Pour rappel le secteur privé négocie tous les deux 2 ans des accords interprofessionnels (AIP) qui prévoient des augmentations salariales en lien avec des normes de croissances définies par la loi de 1996.

Ensuite, si nous avons des propositions à vous présenter, il revient à l'autorité de nous proposer aussi des améliorations dans les carrières des agents des administrations provinciales et locales ainsi que définir le pourtour des discussions, car revoir l'ensemble de la RGB semble intéressante mais reste peut-être du ressort de l'utopie vu les délais qui nous sont impartis.

### PROPOSITIONS :

1. Création d'un Fonds de formation sous forme de droit de tirage annuel en lien avec les besoins actuels de formation des agents ou qui pourront lui permettre d'envisager une réorientation de carrière future. Celui-ci permettrait de couvrir l'absence des agents qui est trop souvent utilisée comme argument de refus de formation. Ce fonds serait géré en bipartite (autorité politique et syndicats) à l'instar du Maribel social fédéral.
2. Lissage des anciennetés requises pour permettre les évolutions de carrière à hauteur de 5 années d'ancienneté administrative pour tous.
3. Extension du modèle actuel de la validation et valorisation des compétences à tous les métiers. Ainsi que la reconnaissance et validation de compétences nouvelles (softskills). Et création d'un portefeuille de compétences permettant la valorisation salariale des agents.
4. Rationalisation du nombre de filières via le développement de la filière spécifique avec pour objectif, à terme, d'harmoniser les filières administrative et ouvrière. Il conviendra donc d'intégrer dans les carrières spécifiques les fonctions telles que : soins santé, enfance, maitre-nageur, bibliothécaire, gardiens de la paix, agents constateurs, conseiller en prévention, informaticiens, ...
5. Ouvrir la promotion aux postes actuellement réservés au recrutement (par exemple le B1) avec la notion « d'effet cliquet », c'est à dire pas de baisse de salaire en cas de changement.
6. Création de nouveaux grades : pour les ouvriers une E4 et les D5-D6. Et pour les administratifs : les D7-D8 ou rendre obligatoire le passage en B des bacheliers ou équivalents (voir point 5)
7. Favoriser l'ancienneté de service dans le cadre des promotions.
8. Supprimer le nombre d'habitants requis dans les grades et échelles.
9. Clarifier le statut de la C2: considérée comme promotion sans examen alors qu'il conviendrait de la qualifiée d'évolution de carrière.

Nous espérons poursuivre les travaux dans le même état d'esprit qui a prévalu durant les discussions sur le décret et vous souhaitons bonne réception.

Bien cordialement

Olivier NYSSSEN

Véronique SABEL

François ROOSENS

## PROTOCOLE D'ACCORD ÉTABLI À LA SUITE DU COMITÉ C WALLON

Vous pouvez retrouver sur notre site : <https://www.cgsp-admi.be/>  
le texte du Protocole d'accord établi à la suite du Comité C wallon du 23 octobre 2023  
relatif à la mise en œuvre de l'Accord non-marchand wallon pour les années 2023-2024  
et à la pérennisation des mesures de l'accord cadre secteur public 2021-2024.



Il ne faut avoir aucun regret pour le passé,  
aucun remords pour le présent,  
et une confiance inébranlable pour l'avenir.

*Jean Jaurès*

Que 2024 vous apporte joie, bonheur, santé ...  
Et d'énormes victoires syndicales !

*Le Secrétariat wallon du Secteur Admi*

## SPF FINANCES MANQUE DE MOYENS LE PERSONNEL ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE MIS À MAL

*Le manque de moyens alloués par le gouvernement fédéral au SPF Finances conduit, notamment, à une insécurité criante pour le personnel de l'Administration générale des Douanes et Accises au port d'Anvers.*

Depuis plusieurs années, la CGSP dénonce l'attitude du gouvernement fédéral qui multiplie les annonces de lutte contre la fraude fiscale mais n'en donne pas les moyens nécessaires au SPF Finances.

La fraude fiscale évolue et est, pour partie, en lien avec les trafics de drogues et le terrorisme.

Les prises records de drogues au port d'Anvers sont régulièrement médiatisées, mais la fréquence et la gravité des incidents liés aux saisies, au transport, au stockage et à la destruction de produits saisis sont rarement développés pour des raisons stratégiques. Cela entretient ou renforce le sentiment d'insécurité du personnel de la Douane qui sait que la valeur marchande de la drogue stockée en attente de destruction suscite la convoitise de trafiquants et de dealers ...

La CGSP a demandé à plusieurs reprises des solutions structurelles pour remédier à ce sentiment d'insécurité et améliorer de façon efficace la lutte contre la fraude fiscale. L'Autorité se retranche derrière le manque de budget,

qui découle des choix du gouvernement fédéral de faire encore des économies dans la Fonction publique fédérale.

Par ailleurs, ces dernières années, l'attractivité au SPF Finances est en berne, faute de formations, de valorisation des barèmes et de perspectives de carrières attrayantes, ce qui rend les recrutements difficiles.

La CGSP ne peut que déplorer l'attitude passive du gouvernement fédéral qui se contente de mettre en place une Commissaire nationale aux drogues. Si les problèmes sont criants au niveau de l'AG Douanes et Accises port d'Anvers, la CGSP rappelle qu'il en existe également dans d'autres entités de contrôle du SPF Finances.

Faudra-t-il attendre des morts pour que le gouvernement fédéral prenne conscience de la nécessité de revoir sa décision d'austérité budgétaire ?

Restons mobilisés, Camarades !

**J. F. LEMAIRE, A. F. ENSAY, F. CHARLIER.**



## SPF FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES

### SERVICES ACTIFS – NOUVELLES INTERVENTIONS DE LA CGSP

*Nous avons commencé l'année en vous écrivant que « Pour la CGSP, il s'agit d'un dossier qui n'est pas clôturé car la modification législative (loi du 20 novembre 2022 qui modifie l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques<sup>1</sup>) est insuffisante<sup>2</sup>. »*

Neuf mois plus tard, compte-tenu de l'absence de nouvelle avancée tant au niveau législatif (absence de projet comportant une nouvelle adaptation de la liste) qu'au niveau administratif (absence de régularisation de dossiers individuels), la CGSP a décidé de soutenir ses membres concernés et de saisir la Cour constitutionnelle en annulation.

Pour rappel, pour pouvoir bénéficier de tantièmes préférentiels sur base de « services actifs », il faut être titulaire d'un grade repris dans l'annexe de la loi du 21 juillet 1844 définissant les services actifs.

Depuis plusieurs années, la CGSP revendique une adaptation de cette liste, dénonçant la situation discriminatoire subie par une partie des agents de l'AG Douanes et Accises.

La Cour constitutionnelle, dans son arrêt n° 11/2019 du 31 janvier 2019 a, par ailleurs, jugé que l'article 8 §3 3° de la loi générale du 21 juillet 1844 viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il n'accorde pas de tantième préférentiel de 1/50ème aux agents des Douanes des anciens niveaux 2 et 2+ des brigades motorisées.

La loi du 20 novembre 2022 a modifié l'annexe « tableau des services actifs » de la loi générale du 21 juillet 1844 sur

les pensions civiles et ecclésiastiques en ajoutant certains grades et en précisant qu'ils ne bénéficient du dénominateur préférentiel, que lorsqu'ils ont été intégrés dans une brigade mobile au 1er janvier 1993 (art 2, 2°).

Toutefois nombre d'agents astreints aux conditions particulières qui justifient qu'ils bénéficient de tantièmes préférentiels ne peuvent en bénéficier, car ils n'étaient pas intégrés dans une brigade mobile au 1er janvier 1993.

Outre les interpellations relatives aux situations connues, l'annulation du point 2° de l'article 2 de la loi du 20 novembre 2022 modifiant l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques a été demandée à la Cour constitutionnelle.

Affaire à suivre !

Restons mobilisés, Camarades !

**J. F. LEMAIRE, A. F. ENSAY, F. CHARLIER.**

1. Loi du 20 novembre 2022 modifiant l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques (M.B. 2 décembre 2022).

2. Dorénavant, les grades de rédacteur ; vérificateur-adjoint ; vérificateur ; vérificateur-principal ; vérificateur expert-comptable ; assistant administratif ; assistant financier-adjoint ; assistant financier ; chef administratif ; expert fiscal-adjoint, expert fiscal, expert financier et administratif sont intégrés à l'annexe de la loi du 21 juillet 1844, mais à condition que les personnes revêtues de ces grades aient été intégrées dans une brigade mobile au 1er janvier 1993.

## SPF JUSTICE – COMMISSION FÉDÉRALE EPI

### LES PRISONS AU BORD DE L'IMPLOSION

*L'héritage de l'ancien ministre de la Justice, va être compliqué à assumer pour le nouveau venu au sein des établissements pénitentiaires.*

Vincent Van Quickenborne étant démissionnaire des suites de l'attentat du 16 octobre dernier, nous attendons avec intérêt, notre premier rendez-vous avec le nouveau ministre de la Justice Paul Van Tigchelt.

Les 25 et 26 septembre derniers, les établissements pénitentiaires étaient en grève dans toute la Belgique.

La vision de notre ancien ministre de la Justice et la décision de mettre fin, pour le citer « **à une impunité judiciaire** » en exécutant les courtes peines de moins de 3 ans, a eu pour effet d'atteindre une surpopulation inégalée dans nos établissements.

Au 6 novembre 2023, nous avions 11 734 détenus pour 10 508 places selon notre administration car pour la CGSP



nous ne sommes pas en accord avec celle-ci sur la capacité (chiffres du 06/11/2023).

À vouloir jouer au chevalier blanc, il va falloir assumer les effets collatéraux. Aujourd'hui, 154 détenus dorment par terre et 281 lits supplémentaires ont été ajoutés.

Lors de la grève du mois de septembre, les médias ont insisté sur le fait que les conditions de détention étaient inhumaines mais aussi que les conditions de travail de tout le personnel pénitentiaire étaient inacceptables.

#### **La vision de Vincent Van Quickenborne dépendait de deux facteurs importants :**

1° les maisons de détention qui sont des établissements de petite taille où les condamnés à des courtes peines purgent celle les concernant. Les occupants y vivent en petits groupes (20 à 60) et bénéficient d'un accompagnement intensif et personnalisé en fonction des

besoins spécifiques de chacun pour travailler activement chaque jour à la réinsertion et à l'autonomie ;

2°) le recrutement, qui devait se faire en quantité car 15 maisons de détention étaient prévues pour accueillir ces courtes peines. Le personnel psycho-social devait être prévu en nombre, ainsi que du personnel de surveillance et plus précisément accompagnateurs de détenus (nouvelle fonction).

Le constat est désastreux car aujourd'hui seulement 2 maisons de détention ont vu le jour en Flandres et une à Bruxelles, rien ...en Wallonie hormis de futurs projets à long terme auxquels notre organisation syndicale émet des doutes.

On atteint l'absurde, quand on sait qu'il y a encore des places pour accueillir des détenus à la prison de Haren, mais, qu'il n'y a pas de personnel pour ouvrir certains bâtiments.

**« La catastrophe est annoncée pour janvier 2024, nous aurons encore des entrées pour l'exécution de ces courtes peines, nous nous dirigeons vers une réelle crise sanitaire au sein de nos établissements pénitentiaires avec des détenus entassés dans des cellules, un personnel déficient et une surcharge de travail... Quand nous atteindrons une population détenue de 12 000, la Belgique aura 12 000 raisons d'être condamnée pour traitement inhumain ».**

Prenez soin de vous camarades !

**G. WALLEZ.**

## **SPF JUSTICE – ORDRE JUDICIAIRE** **L'ORDRE JUDICIAIRE ET LES CHÈQUES-REPAS : RÉALITÉ OU FICTION ?**

*Fin de l'année passée, nous avons appris que les agents de la Fonction publique allaient pouvoir bénéficier de chèques-repas.*

Etant donné qu'à l'Ordre judiciaire rien n'est jamais acquis... nous avons donc, lors d'une réunion en secteur III, posé la question à notre présidente et notre Directeur Général OJ afin de savoir si le personnel de l'OJ allait aussi en bénéficier ?

La réponse fut ... **NON!!!!**

Malgré quelques pourparlers et le dépôt d'un préavis de grève, le ministre de la Justice resta sur sa décision, en évoquant la raison qu'il préférerait garder cet argent pour engager du personnel. Comme le vilain petit canard de

la justice, nous sommes de nouveau oubliés ou punis.

« Faire un choix », dit-il, alors que cette position n'est pas du tout évoquée pour le reste des agents travaillant au SPF Justice, n'est-ce pas une forme de discrimination ? En sachant que nous ne possédons pas de restaurants dans la plupart des bâtiments judiciaires...un dépôt de plainte devant la juridiction compétente est déposée par les organisations syndicales.

La grogne se soulève au sein du personnel, à raison bien sûr...

« TROP IS TE VEEL ».

Et il y a quelques semaines, nous apprenons, que finalement un budget a été dégagé, pour qu'enfin les agents de l'OJ puissent aussi bénéficier desdits chèques-repas.

Même si l'acquis de ceux-ci n'est pas la priorité (nous demandons la revalorisation des échelles barémiques) de la CGSP, le fait que nous soyons sur le même pied d'égalité que les autres agents du SPF Justice et de l'État ne peut que nous réjouir...enfin une équité.

Un I-COM a été diffusé sur l'intranet afin d'officialiser « **la nouvelle** » et de faire savoir que l'octroi de ces derniers prendra cours **le 1<sup>er</sup> mai 2024 en lieu et place du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les autres agents.**

Sûr, on est à l'OJ, il faut quand même se démarquer du reste des autres fonctionnaires, mais toujours à nos dépend.

Alors, le 1er mai prochain... fake news ou good news... ? Nous espérons sincèrement que feu notre ministre VAN

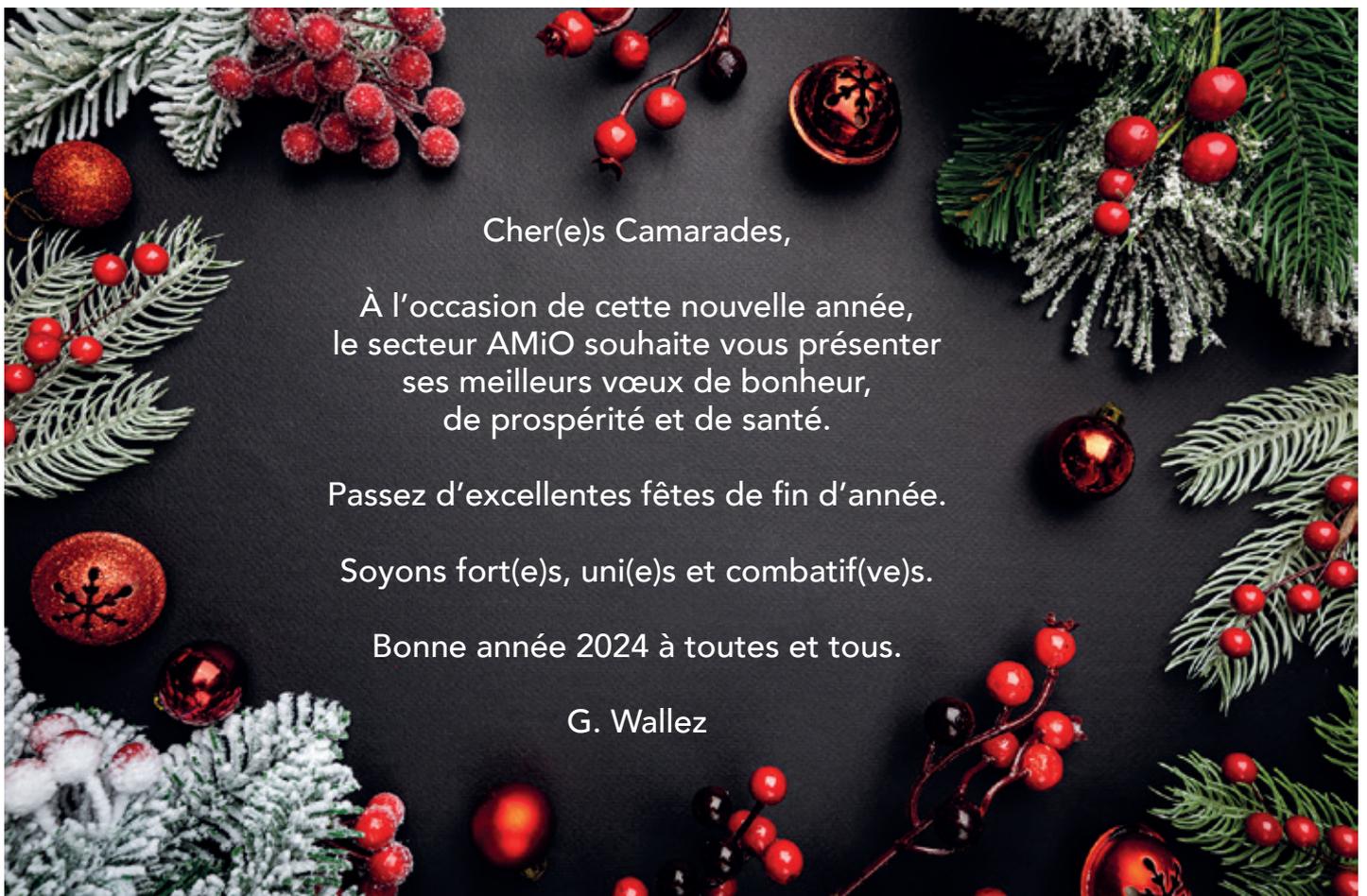


QUICKENBORNE ne nous aura pas jeté de la poudre aux yeux!!!

AFFAIRE A SUIVRE....

Prenez soin de vous camarades !

**G. WALLEZ et M. DERÈZE.**



Cher(e)s Camarades,

À l'occasion de cette nouvelle année,  
le secteur AMiO souhaite vous présenter  
ses meilleurs vœux de bonheur,  
de prospérité et de santé.

Passez d'excellentes fêtes de fin d'année.

Soyons fort(e)s, uni(e)s et combatif(ve)s.

Bonne année 2024 à toutes et tous.

G. Wallez



## ÉDITO

# LA VOIX DES CHEMINOTS COMPTE !



En septembre dernier, la CGSP Cheminots avait prévenu, le rail belge sera sous haute tension sociale si des initiatives ne sont pas prises afin de faire respecter la bonne gouvernance sociale au sein des chemins de fer belges.

Nous avons dû constater que ce message restait sans écho à la Direction. Par conséquent, un préavis de grève de 96h a été déposé.

Ce conflit trouve son origine dans la déliquescence, depuis des mois, de la concertation sociale.

En effet, dans le cadre de divers dossiers liés à des réorganisations internes, le dialogue s'est limité à des échanges d'informations au sujet des décisions des comités de direction.

Dans ce contexte, nous avons néanmoins continué à rappeler nos exigences en faveur de l'emploi et des recrutements statutaires, à nous opposer à toutes les initiatives visant, exclusivement, une hausse de productivité des cheminots, et contesté les suppressions d'emploi envisagées.

Mais, nous avons dû constater que la Direction restait sourde à nos demandes et poursuivait ces réformes en dépit de nos préoccupations.

Par conséquent, face à cette situation, nous avons tiré, à 2 reprises, la « sonnette d'alarme » (procédure préalable au dépôt d'un préavis de grève) afin de rétablir les conditions propices à la concertation.

Consécutivement, deux réunions de conciliation se sont tenues, l'une le 18/10 et l'autre le 24/10, au cours desquelles nous avons été contraints de constater le blocage persistant.

Dès lors, le dépôt d'un préavis de grève devenait inéluctable.

Nos demandes s'articulent autour de trois préoccupations essentielles :

1) la hausse de productivité portée à charge des cheminots

2) l'emploi et les recrutements statutaires

3) le dialogue social.

Je continue de considérer les réorganisations envisagées comme déconnectées de la réalité du terrain et surtout sans valeur ajoutée sur le plan opérationnel. Elles ne reposent que sur des impératifs budgétaires. Elles ne permettront aucunement d'améliorer une ponctualité en berne ou de diminuer la suppression de trains.

Après avoir supprimé 44 guichets, les chemins de fer envisagent maintenant la désertification des gares puisqu'il n'y aura plus de personnel dans certaines d'entre elles. C'est l'avenir du service public qui est en jeu.

Il est paradoxal de vouloir assurer une meilleure présence en gare, en supprimant environ 244 ETP qui y travaillent aujourd'hui !

À Infrabel, des dizaines de milliers de jours de compensation et de repos sont dus aux agents sur lesquels reposent les efforts de productivité.

À Infrabel toujours, le recours accru aux travaux de nuit ou de week-end altère le bien-être des agents.

Ce ne sont ici que des exemples mais, malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive.

Je continue de plaider en faveur de la mise en place de mesures concertées visant à la stabilisation du passé et à la préparation de l'avenir.

Au sujet de l'emploi, le niveau actuel des recrutements ne permet pas de combler tous les besoins opérationnels et maintient une charge de productivité importante sur le personnel.

Dans ce contexte, j'observe avec inquiétude une tendance accrue à la contractualisation de l'emploi, le New Reward Plan (NRP) en est l'exemple le plus révélateur.

Ces orientations sont en contradiction avec les dispositions légales et statutaires.

Enfin, les prises de positions des entreprises se fondent davantage sur des décisions unilatérales que sur les prin-

cipes qui régissent la concertation sociale.

En conclusion, je pense que nous sommes face à des enjeux importants qui concernent le bien-être des cheminots mais aussi, et peut-être surtout, qui vont déterminer la qualité du service public pour les prochaines années.

En effet, je constate une forme de « Ryanairisation » des chemins de fer, justifiée par certains au nom de la libéralisation du trafic voyageurs. Mais le service public ne peut se concevoir sur la base de décisions arbitraires qui :

- organisent la dégradation des conditions de travail, notamment par des hausses de productivité à charge exclusivement des cheminots
- proposent une précarisation de l'emploi par le recours accru à la contractualisation, en dépit des dispositions légales et statutaires
- fustigent et décrédibilisent les organisations syndicales, en confisquant les principes de base de la concertation sociale

L'avenir du rail peut-il se conjuguer avec des gares sans cheminots ?

Et demain, des trains sans accompagnateurs ?

Et après-demain, des trains sans conducteurs ?

À l'heure d'écrire ces lignes, je peux affirmer que nos actions ont été un succès et je remercie l'ensemble des cheminots qui les ont soutenues.

Hier, la Direction était sourde à nos préoccupations, aujourd'hui, elle semble nous entendre mais n'a pas encore la capacité de nous écouter.

La voix des cheminots doit être entendue !

Malgré ce climat délétère, je vous souhaite, au nom du secrétariat national, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente nos meilleurs vœux solidaires pour 2024.

**Pierre LEJEUNE**  
Président

## MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DES PRESTATIONS ET REPOS (RGPS 541) AVEC LA LOI SUR LE TRAVAIL

### Prestations et repos ? RGPS 541 ? De quoi s'agit-il ?

Le RGPS 541 reprend les règles qui doivent être respectées en matière de temps de travail, d'attribution des jours de repos et congés compensatoires, les intervalles entre 2 prestations, les prestations maximales et minimales, le nombre maximum de prestations consécutives, ...

En 2021 l'inspection sociale a fait un contrôle, lors duquel elle a découvert que les règles en matière d'heures supplémentaires prévues dans la loi, n'étaient pas respectées : des prestations de plus de 11h étaient effectuées, des agents cumulaient un quota de congés compensatoires depuis plusieurs années, ...

Il en est ressorti aussi que notre réglementation à propos des prestations et repos n'est pas en adéquation avec la loi. Par exemple, notre réglementation ne parle que de 2 catégories d'heures supplémentaires : le surcroît extraordinaire de travail et la « force majeure » définie de façon très large. La loi en prévoit 4 : le surcroît extraordinaire de travail, les travaux exécutés dans l'entreprise ou pour le compte de tiers pour remédier à un accident imminent ou survenu, les travaux urgents à des machines ou à du

matériel dans l'entreprise et les travaux exigés par une nécessité imprévue. Pour chaque cas, des règles spécifiques à propos de la récupération/le paiement des heures supplémentaires, la nécessité d'un accord syndical, etc... sont prévues dans la loi.

### Quelles adaptations ont été faites ?

- Les 4 catégories d'heures supplémentaires avec leurs règles prévues dans la loi sur le travail sont intégrées dans le RGPS 541.
- Le RGPS 541 prévoit la consultation des commissions paritaires régionales (CPR) en cas de surcroît extraordinaire de travail et de nécessité imprévue.
- Les CPR doivent être informées (art. 65). Les agents doivent être informés via la fiche de rémunération.
- Lorsque c'est prévu par la loi, les heures supplémentaires sont récupérées en CHS (pas CX/RX supplémentaire) (art. 53). Ces CHS doivent être récupérés dans l'année (période fixe) ou les 2 trimestres qui suivent dans certains cas limités.

- Le manque de personnel n'est pas une raison légale pour faire des heures supplémentaires.
- Les heures supplémentaires ne peuvent pas être planifiées.
- Pour la planification, certaines absences (JC, congés,) doivent être prises en compte comme temps de travail. Les 13 CV (congés compensatoires variables) sont valorisés comme temps de travail pour la planification. Par exemple, un agent en équipes successives peut faire au maximum 160h/4 semaines. De ces 160h, il faut déduire 8h pour le CV et 8h/jour pour toutes les absences comme les congés, JC, ... S'il demande 5 jours de congé, il faut déduire 40h + 8h pour le CV de la période de 160h pour connaître le nombre d'heures qui peuvent être planifiées par 4 semaines.
- En fonction des dispositions prévues par le SPF, le paiement du sursalaire devra se faire sur base de 40h/semaine (et non 38h/semaine).

De nombreuses discussions avec la direction ont porté sur le régime de travail du personnel de train. Ainsi, la direction a voulu annualiser le temps de travail et supprimer la mise à zéro trimestrielle des heures déficitaires. En front commun, nous avons refusé cela.

Nous avons insisté sur 4 points : le respect des prestations de maximum 9h, le respect des heures de début et de fin des prestations en série, les règles à propos de l'abandon du train dans une gare intermédiaire et l'adaptation de la succession des services dans la série.



Sur ces points, rien de fondamental ne change dans le nouveau texte.

Plus de 20 réunions de concertation ont eu lieu. La CGSP-ACOD a organisé différentes initiatives pour expliquer et consulter ses militants et délégués. Une grosse majorité en faveur du nouveau RGPS 541 s'est dégagée.

Dans sa globalité, le nouveau RGPS 541 rendra le recours aux heures supplémentaires plus contraignant pour la direction. Les heures supplémentaires devront être récupérées sur une période courte et pas à la fin de la carrière. Évidemment, il s'agit d'un règlement, dont l'application devra être surveillée de près par les syndicats. La CGSP/ACOD et ses délégués et permanents joueront pleinement ce rôle.

Sur notre site [www.cheminots.be](http://www.cheminots.be) vous trouverez une brochure d'information à propos de l'adaptation du RGPS 541.

**Thierry MOERS & Filip PEERS**

## PRÉSENCE EN GARE OU ABSENCE EN GARE ?

Un dossier majeur qui a poussé le front commun à déclencher son plan d'action de deux fois 48h de grève est le projet « Présence en gare ». En réalité, ce projet signifie la suppression des services en gare pour les voyageurs. Les postes de 244 agents SNCB, des assistants clientèle principaux (ACP) et des sous-chefs de gares, seront supprimés dans les gares. Avec ce projet, nos gares deviendront de plus en plus des gares fantômes où les voyageurs seront livrés à eux-mêmes et aux automates.

Cette énième restructuration concerne plus ou moins 1500 agents des directions BCS (BMS, personnel des guichets, maintenant BCS), BPT2 (sous-chefs de gare et ACP) et BTO (agents affectés aux faisceaux). Ces derniers mois, la CGSP-ACOD a organisé une réunion nationale avec les délégués et militants des différentes directions, a fait un sondage, rédigé une brochure d'information à propos de ce dossier (à télécharger sur notre site [www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)) et a envoyé une lettre aux associations des navetteurs et des personnes à mobilité réduite.

cheminots.be) et a envoyé une lettre aux associations des navetteurs et des personnes à mobilité réduite.

Pour la CGSP-ACOD, la direction organise « l'absence » de personnel en gare. En effet, dans certaines gares (notamment à Mouscron, St-Ghislain, Ath, Nivelles, Virton, Marloie, Gouvy, Welkenraedt et Huy), il n'y aura plus de sous-chef quai. Les sous-chefs de gare seront concentrés dans 27 gares et devront intervenir, lors d'incidents ou pour la prise en charge de PMR, à partir de celles-ci. Par exemple, s'il y a un incident à la gare de Nivelles, le sous-chef de gare devra venir en voiture de Charleroi, Namur ou Ottignies et, par conséquent, la normalisation de la situation sera retardée. La vente de produits internationaux sera limitée aux 12 travel stores, soit uniquement dans les grandes gares.

Une réduction des horaires d'ouverture des guichets en semaine est programmée pour 2024 ainsi



que moins d'ouvertures le samedi et le dimanche. Les agents commerciaux se verront confier certaines tâches du personnel de gare, par exemple l'aide aux PMR hormis les chaises roulantes. L'aide aux PMR avec chaise roulante sera apportée par les sous-chefs quai. La gestion des PMR sera donc assurée par deux directions différentes de la SNCB, ce qui n'améliorera pas la qualité de service.

Lors des différentes réunions avec la direction, la CGSP-ACOD a dénoncé ce projet qui n'est rien d'autre qu'un plan d'économies sur le dos du personnel de gare et des voyageurs.

Nous défendons qu'il serait plus rationnel de développer des équipes mobiles d'ACP pour assister les PMR et pour

assurer d'autres tâches dans les gares (affiches jaunes...) au lieu de supprimer tous les ACP (rang 7) et de transférer une partie vers les faisceaux comme le propose la direction.

Nous refusons également l'élargissement des sièges de travail que la direction veut imposer. Des agents devront demain parfois effectuer des prestations dans des lieux de travail à quelques dizaines de kilomètres de distance l'un de l'autre. Pour les agents des faisceaux, la direction veut même introduire un roulement: une semaine dans la gare A puis une semaine dans la gare B,...

Et pour terminer, la direction BCS s'obstine à recruter uniquement des agents commerciaux contractuels. Des tâches exécutées par des agents statutaires B-PT2 (ACP, sous-chefs de gare) seront exécutées demain par des contractuels. Nous revendiquons que le personnel concerné par ce projet soit statutaire ou puisse le devenir.

Fin octobre, les syndicats cheminots et les navetteurs anglais ont pu stopper un projet du gouvernement de fermeture de 1000 guichets. Inspirons-nous de cette victoire pour enterrer ce projet que nous dénommons maintenant et obligatoirement « Absence en gare ».

**Thierry MOERS & Filip PEERS**

## **APPEL À CANDIDATURES DU SECTEUR FRANCOPHONE CHEMINOTS**

Conformément au statut francophone Cheminots, le Bureau, lors de sa réunion du 16 novembre 2023, a fixé la date et le lieu du prochain Congrès statutaire.

Celui-ci aura lieu le 19 avril 2024 à la salle du FORUM, rue des Brasseries 10, 7170 Manage.

Il a également décidé de lancer l'appel à candidatures, comme le prévoit le statut, au renouvellement des mandats de Secrétaire général francophone sortant et rééligible, ainsi que des 3 mandats de vérificateurs aux comptes dont un sera désigné pour être parrainé au Collège national des vérificateurs du secteur.

**Les candidatures devront nous parvenir au plus tard pour le 13 décembre 2023 à midi** au secrétariat du secteur et être conformes à l'article 49 bis de la CGSP.

Pour être prises en considération, les candidatures doivent être introduites par les responsables de votre Régionale.

Fraternellement,

**T. COUNE**  
**Secrétaire général.**





## MOT DU PRÉSIDENT

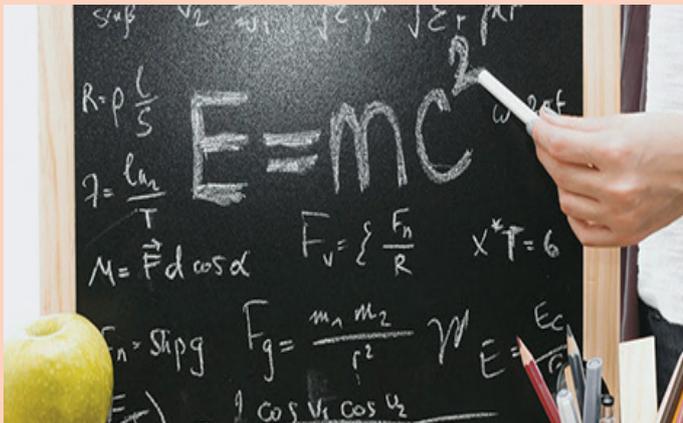
# ENSEIGNER OU LE PLAISIR DU RISQUE<sup>1</sup>



Une journée d'hommage à Dominique Bernard, enseignant tué à Arras, et à Samuel Paty, professeur assassiné il y a trois ans, s'est déroulée le lundi 16 octobre 2023 dans tous les établissements scolaires de France.

Les enseignants en Belgique comme en France sont en première ligne. D'abord, parce que leurs programmes résonnent souvent avec l'actualité. Ensuite parce que des sujets sensibles à aborder par les enseignants font l'objet de remises en question et rejets parce qu'ils entrent en confrontation avec les croyances des élèves. Une enquête du Centre d'Action Laïque menée au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) intitulée « Les difficultés d'aborder certains sujets en classe - constats, difficultés et bonnes pratiques du terrain » a révélé que 40 % des enseignants interrogés avouent avoir déjà renoncé à aborder un sujet ou décidé d'en limiter le champ de réflexion pour éviter toute complication ultérieure.

Le jeune a le droit d'être éduqué selon les principes mêmes de notre démocratie. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation, de s'y opposer. Les faits historiques, les vérités scientifiques, les avancées éthiques, l'évolutionnisme, l'homosexualité et la légitimité de la femme comme figure d'autorité sont des sujets sensibles à aborder par les enseignants. Afin d'arriver sereinement à cet objectif, la CGSP Enseignement continuera à réclamer deux heures de cours de philosophie et de citoyenneté pour tous les élèves de la 1<sup>ère</sup> primaire à la 6<sup>e</sup> secondaire.



Mais même en faisant abstraction de ces deux drames (l'assassinat d'un enseignant reste heureusement un fait extrêmement rare), l'exercice du métier d'enseignant en FWB a été profondément marqué par des changements significatifs au fil des décennies.

La violence qui gangrène nos écoles est devenue un véritable fléau. Qu'elle émane des élèves (entre eux ou vis-à-vis des enseignants) ou des parents qui ne supportent même plus une remarque au bic rouge dans le journal de classe. Le temps où l'enseignant était respecté et remercié semble bien révolu. Face à cette situation, il est urgent d'agir.

Et ce n'est pas la modification décrétable proposée par la ministre Bénédicte Linard qui va améliorer les choses. Cette modification des statuts a été votée par le gouvernement sans qu'il y ait eu consultation préalable des organisations syndicales, ni des fédérations de pouvoirs organisateurs. Une première depuis 54 ans ! Ce texte vise l'interdiction de toutes violences physiques, psychiques et verbales vis-à-vis des élèves. Le décret ne prévoit toutefois pas de liste exhaustive des actes interdits. Un mauvais bulletin sera-t-il considéré comme une violence psychique vis-à-vis de l'élève ? La CGSP Enseignement demande que des éclaircissements soient apportés quant à la portée de ces modifications.

Si une profession a longtemps paru protégée : à l'abri du chômage, entourée de privilèges jaloués (ah, les grandes vacances !..), c'était bien celle d'enseignant. Mais, aujourd'hui, elle rebute plus qu'elle n'attire.

Face à des groupes classe de plus en plus hétérogènes, que faire ? Mettre l'accent sur la socialisation d'enfants livrés à eux-mêmes ou considérer que la vocation première de l'enseignant reste la transmission des savoirs. Confrontés à des conditions de travail de plus en plus pénibles, à des actes de violences morales, institutionnelles voire physiques, les professeurs souffrent et le métier n'attire plus.

Mais alors quelles sont les raisons pour lesquelles les enseignants ont décidé d'exercer ce métier ? Une grande majorité indique que le fait de transmettre des connaissances a été un élément déterminant dans leur décision

1. Titre emprunté à l'ouvrage de Georges Jean, essayiste et poète français.

de se tourner vers la profession ; ils citent également le fait de travailler avec des jeunes et des enfants. Le métier d'enseignant semble encore bénéficier d'attraits qualitatifs qu'il ne s'agirait pas de saborder. La fierté de transmettre, de voir encore des élèves réussir suffira-t-elle à éviter l'hémorragie des démissions ?

Des solutions existent. Voilà des années que nos demandes sont répétées, ressassées. Il semble que les gouvernements respectifs soient atteints de surdité profonde. La CGSP Enseignement exige notamment une rémunération des enseignants du tronc commun

adaptée à la réforme de la formation initiale, pour qu'à terme, l'ensemble des enseignants en FWB bénéficient d'un barème universitaire. Elle demande également une véritable aide structurelle pour le jeune enseignant en début de carrière et ce sans qu'il soit menacé par un système d'évaluation l'empêchant de s'épanouir dans son métier et le poussant vers la sortie.

**Continuons à nous battre au sein de la CGSP Enseignement pour que le métier d'enseignant redevienne attractif et que nous puissions l'exercer dans des conditions décentes.**

## PRÈS DE 5 ANNÉES APRÈS, QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DE SON AUTONOMISATION ?

Voilà déjà presque cinq ans que le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, communément appelé WBE, s'est officiellement affranchi de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en tant que pouvoir organisateur. En décembre 2018, nous titrions à la suite de cette annonce l'un de nos articles : « Quel avenir pour le réseau WBE ? ». Plusieurs années sont passées, nous pouvons désormais tenter d'apporter des éléments de réponses à cette question.



### VOLONTÉ POLITIQUE D'AUTONOMISER L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ

Depuis 2019, suite à un décret spécial de son gouvernement, la FWB n'organise plus son propre enseignement pour ne plus se consacrer uniquement qu'à son rôle de pouvoir régulateur. Il a été décidé que l'enseignement officiel serait désormais organisé par un organisme d'intérêt public (OIP) à qui a été délégué le rôle

de pouvoir organisateur, détenu antérieurement par la FWB. Cet OIP, c'est l'entité Wallonie-Bruxelles Enseignement. Plus concrètement, WBE possède depuis 2019 une personnalité juridique distincte du pouvoir public qui l'a créé et bénéficie d'une autonomie de gestion, tout en restant (très relativement...) soumis à un contrôle de tutelle de la part du Gouvernement de la FWB. Il est actuellement sous la tutelle du ministre socialiste Daerden (Budget, Fonction publique, Égalité des chances).

Les motivations derrière cette décision étaient diverses, mais les principales raisons mises en avant par le monde politique étaient la volonté d'une part, de redynamiser un réseau d'enseignement en perte de vitesse et affaibli depuis de nombreuses années, et d'autre part d'assurer l'impartialité du pouvoir régulateur (la FWB) entre tous les réseaux.

### LA FAUTE (DÉJÀ) AU PACTE... ?

C'est le Pacte pour un Enseignement d'excellence qui a réellement mis l'engrenage de l'autonomisation en route. Il prévoyait en effet, à partir de la rentrée 2019, la « contractualisation » entre les écoles, leur pouvoir organisateur et la FWB. L'objectif étant de permettre au pouvoir régulateur de mieux piloter notre système scolaire. Pour cela, les écoles sont chargées d'élaborer un plan stratégique contenant des objectifs chiffrés qui, une fois validé par la FWB, devient un contrat qui fait l'objet d'un suivi. La question s'est alors posée : comment, dans ce nouveau système, la FWB pourrait-elle passer des contrats avec ses propres écoles (et donc avec elle-même) ? C'est ainsi que

le réseau autonome WBE fut présenté comme la solution miracle à ce « conflit d'intérêt » et que la FWB perdit son rôle d'organisateur de l'enseignement (et par conséquent son pouvoir direct de décision).

## L'AUTONOMISATION, UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

Rappelez-vous, dès le début, la CGSP Enseignement s'est montrée critique vis-à-vis de cette décision. Pour nous, il ne s'agissait ni plus ni moins d'un moyen pour la FWB de se débarrasser de son propre enseignement et de ses responsabilités. La création de WBE comme OIP a fait disparaître l'idée d'une autorité devant rendre des comptes aux citoyens. La question du respect de la concertation sociale s'est ensuite posée avec l'absence d'un organe de concertation central regroupant organisations syndicales et représentants de WBE. Après une lutte de longue haleine, celui-ci vient enfin d'être installé...

Un autre constat : la création d'un réseau autonome WBE n'a fait que renforcer la logique de marché scolaire qui prime en Belgique francophone. Penser que diluer la responsabilité politique allait améliorer le fonctionnement de l'enseignement organisé est selon nous illusoire. Alors qu'il faudrait renforcer le concept d'un enseignement public efficace et équitable, on a préféré une fois de plus suivre une logique libérale de l'enseignement, à l'image de ce qu'il se décide actuellement avec le reste du Pacte (évaluation des enseignants...).

On nous avait également annoncé, à la création de WBE, que le financement de l'enseignement organisé allait continuer à être assuré. Pourtant, le SeGEC (l'enseignement catholique) a obtenu de nombreuses victoires juridiques, résultant en une diminution des financements des écoles de WBE...

La décision politique d'autonomiser l'enseignement organisé et d'ainsi créer une scission avec la FWB n'est pas anodine, et la question des réels objectifs des partis politiques mérite aussi d'être posée. Si pour certains, comme le PS, l'objectif premier était sans doute de renforcer la liberté d'action et l'efficacité de ce réseau, il est légitime d'imaginer que pour d'autres, cela représentait un moyen de fragiliser ce réseau au bénéfice de l'enseignement catholique pour ne pas le citer.

## QUE PENSE WBE DE SON AUTONOMISATION ?

Si nous posons un regard assez critique sur la décision d'autonomiser l'enseignement organisé, nous ne nions pas non plus les avantages que cela a pu apporter. Et qui de mieux pour en parler que Julien Nicaise, Administra-



Julien Nicaise prend les commandes de WBE en 2020, après être passé par l'ARES (enseignement supérieur).

teur général de WBE, que nous avons eu l'opportunité d'interroger à ce sujet.

Naturellement, M. Nicaise défend l'autonomisation : « Dans un système éducatif tel que le nôtre avec tous ses enjeux, je pense que les ministres avaient peu de temps à consacrer à leur enseignement organisé en tant que PO. L'autonomisation a permis d'avoir une structure dont l'unique but est l'enseignement, plus souple, plus proche de ses écoles et qui peut définir sa propre stratégie ».

Pour autant, peut-on affirmer que l'enseignement organisé en ressort renforcé ? Les inscriptions en perte de vitesse dans ce réseau étaient l'un des arguments en faveur de l'autonomisation. Qu'en est-il maintenant ? M. Nicaise reste prudent : « Il est encore un peu tôt pour tirer un bilan définitif, la mise en place de WBE est une forme de transfert lent et est toujours en cours. Mais il y a des signes prometteurs : on ouvre par exemple de nouvelles écoles WBE, ce qui n'était plus arrivé en Communauté française depuis une trentaine d'années, et on peut observer, tout en restant très prudent, des tendances plutôt positives dans les inscriptions. Cela me fait penser qu'on est sur la bonne voie ».

Pour autant, le « patron » de WBE ne va pas jusqu'à affirmer clairement que l'enseignement organisé est plus efficace depuis son autonomisation. Mais il reste optimiste : « L'enseignement organisé a longtemps souffert de son image : lourd, centralisateur, étatique. On constate désormais qu'il est possible de faire de la proximité et de travailler de manière rapide et souple avec nos 450 établissements. On l'a particulièrement vu lors de crises, comme celle du COVID ou des inondations en été 2021. Tout n'est pas encore parfait, mais on y travaille ».

## LA DURE CONCURRENCE ENTRE RÉSEAUX

En tant que PO autonome, WBE fait face à la concurrence directe avec les autres réseaux d'enseignement, et particulièrement l'enseignement catholique. Mais pour M. Nicaise, il n'est pas question de se définir par rapport aux

autres réseaux : « Notre but ultime est d'abord de gagner en qualité d'enseignement proposé aux familles qui nous font confiance avec leurs enfants, avant même de gagner en parts de marché, même si c'est aussi une obligation dans notre système scolaire car nos financements et nos périodes professeurs sont dépendants du nombre d'élèves ». Pour l'administrateur général, pas de recette miracle : « Il faut offrir un projet éducatif ambitieux qui puisse convenir à l'ensemble des élèves dans leur diversité ».

## ASSURER LA MISSION DE SERVICE PUBLIC

Comment M. Nicaise réagit-il à la critique sur l'éloignement de l'enseignement organisé et du politique ? « Il est vrai qu'il faut être attentif à cela. C'est une spécificité un peu belgo-belge le fait que les entités fédérées se sont quelque peu éloignées, sur le plan administratif en tout cas, de l'organisation de leur propre enseignement. Dans les autres pays, c'est généralement l'inverse. Notre challenge sera de faire en sorte qu'on n'ait pas le sentiment que nous ne soyons plus une priorité pour le gouvernement ou le parlement. WBE a une obligation d'enseignement, de fournir un service public. Malgré l'autonomisation, nous restons les représentants de la mission publique de la Communauté française.

Il faut bien l'admettre, WBE permet une meilleure visibilité de l'enseignement organisé et de sa mission de service public, par exemple en assurant une meilleure présence dans les médias ou étant pleinement représenté dans les organes de concertation. M. Nicaise confirme : « L'autonomisation a permis plus de visibilité

et de visibilité. On peut davantage mettre en avant notre travail via les réseaux sociaux ou les articles dans la presse, notamment ».

## DÉFENDRE ET PROTÉGER L'ÉCOLE PUBLIQUE

Si la visibilité semble améliorée, qu'en est-il du gage de qualité ? Car c'est bien là le nœud du problème. La promesse d'un enseignement public de qualité, auquel la CGSP Enseignement est fortement attachée, est-elle tenue ? Nous ne sommes pas convaincus que l'autonomisation, bien qu'elle présente certains avantages, ait permis une amélioration positive de l'école publique. L'autonomisation a fait entrer pleinement l'enseignement organisé dans la dure réalité du marché scolaire belge et sa concurrence féroce entre réseaux, et il en a subi déjà les conséquences (financières notamment).

Nous refusons l'idée que l'enseignement organisé ne devienne qu'un réseau parmi tant d'autres qui devrait lutter pour sa survie. Alors que l'école publique est une institution essentielle qui se doit d'être protégée et renforcée, il nous semble que les décisions politiques successives prises à son égard ne font que continuer à l'affaiblir davantage...

Cinq ans après s'être interrogés sur l'avenir de WBE, nos inquiétudes demeurent donc bien présentes. Nous continuerons à suivre de près l'évolution de l'enseignement organisé, à le défendre, à s'assurer qu'il s'améliore, tout en espérant intimement que son avenir s'avère meilleur que les prédictions que nous en faisons...





## FIN D'ANNÉE CHARGÉE SUR LE PLAN DE LA CONCERTATION

Après plus d'un an de négociations tumultueuses, **GAZELCO** a enfin pu signer ce 12 octobre dernier l'accord sectoriel concernant le piquetage syndical et son nouveau processus pour les années à venir.

Cela nous permet donc d'enchaîner sur les discussions relatives à la programmation sociale 2023-2024.

A cet effet, **GAZELCO** a procédé à la présentation du cahier de revendications, articulé sur 6 thématiques distinctes :

### 1. Pouvoir d'achat

- Prime de pouvoir d'achat de 750€ nets avant le 31/12/2023
- Suppression de l'indexation négative
- Optimisation de la prime de jubilé

### 2. Mobilité

- Indemnité vélo : augmentation automatique du montant jusqu'au plafond
- Amélioration des modalités des indemnités de déplacement

### 3. Emploi

- Prolongation de la CCT « Prime d'encouragement flamande »
- Prolongation des régimes de fin de carrière
- Jour de congé de fidélité supplémentaire NCT
- Droit individuel et contraignant à la formation de 5 jours par travailleur
- Élargissement des compétences de la cellule pour l'emploi
- Révision du temps de travail

### 4. Emploi fin de carrière

- Possibilité de départ anticipé
- Amélioration de la pension extralégale NCT
- Indexation régime B

### 5. Mesures sociales

- Amélioration du tarif du personnel
- Amélioration de la garantie de ressources (amélioration de la formule + définition des exclusions)
- Amélioration des soins de santé

### 6. Prime syndicale et fonds de formation

- Augmentation automatique du montant de la prime jusqu'au plafond fiscal augmentation du fonds.

**GAZELCO** vous tiendra informé de l'évolution des négociations et vous serez sollicités à faire connaître votre opinion lors des assemblées générales qui se tiendront dans vos entreprises respectives.

### Luminus :

Les débats se poursuivent sur la création d'un nouveau barème salarial pour les nouveaux statuts, cependant le

banc patronal de l'entreprise ne fait, à cette heure, pas preuve d'une grande écoute...

En effet, la direction a balayé la proposition syndicale formulée en front commun, à savoir, le barème en vigueur en Electrabel.

Estimant faire preuve de suffisance et ne mesurant pas la portée de la revendication des agents concernés, la direction a proposé sa propre version d'un barème « pseudo amélioré », criblé de fautes et d'incohérences et qui plus est, se veut en aucun cas être meilleur que le barème actuellement en vigueur.

Cette version a été présentée aux travailleurs de l'entreprise, qui se sont massivement exprimés de manière défavorable.

Cela permet à **GAZELCO** de conduire la direction à reprendre le chemin des négociations, où **GAZELCO** entend bien apporter une amélioration palpable à ces conditions salariales, ce afin de répondre décemment aux aspirations des travailleurs de l'entreprise.

### Ores :

Des sujets de fond sont à l'ordre du jour, comme la révision de la CCT télétravail.

**GAZELCO** ainsi que les autres organisations syndicales, constatent l'arrogance et le peu de considération que témoigne la direction de l'entreprise à l'égard de ses travailleurs.

Sachant également que l'accord sur la revalorisation des métiers techniques (que **GAZELCO** n'a pas signé) n'a à ce stade encore rien apporté de concret en termes de qualification, le front commun syndical a décidé de rompre la concertation sociale de manière instantanée et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le front commun syndical attend un geste fort de la direction sous peine de devoir prendre des dispositions d'un tout autre ordre.

La fin d'année approche à grand pas, et ce ne sont pas les thématiques sujettes à la négociation qui manquent, cependant les relations sont bien très souvent houleuses... Cependant, nous gardons à l'esprit les très justes paroles de Georges Debunne : Il faut accepter qu'entre patronat et syndicat les relations soient conflictuelles !

Cela coule de source, nous ne partageons ni les mêmes valeurs ni les mêmes idéaux.

**Romain WIJCKMANS**

**Secrétaire Fédéral GAZELCO**



## 2023 – PRIMES ET ALLOCATIONS DE FIN D'ANNÉE

Camarades,

Après moult discussions avec l'entreprise, vous trouverez ci-dessous les primes et compensations pour la période de fin d'année.

Il va sans dire que nous ne sommes pas entièrement satisfaits du résultat de ces négociations mais en tant qu'organisation syndicale, nous ne pouvions refuser ces propositions même si elles ne sont pas à la hauteur de nos espérances.

### PRIMES :

Chèque pouvoir d'achat pour tous les départements concernés :

Les montants suivants seront chargés sur votre carte SODEXO (Pluxee) en chèque consommation le 26/12/2023.

1. Prime pouvoir d'achat de 100 € nets (art.3.2.3 CCT) proratisée en fonction du régime de travail.
2. 2.5 € nets par jour presté du 16/10 (ou dimanche 15/10) au 24/12 indépendamment du régime de travail.

### COMPENSATIONS PAR DÉPARTEMENT :

RETAIL : Période de référence du 20/11/2023 au 24/12/2023.  
Compensation de 5 euros par jour presté. Si le volume collectif national des contacts paquets est supérieur de 15% à la période de référence (octobre 2023).

MPO : Période de référence du 20/11 au 24/12/2023  
Compensation collective 5 € par jour presté + une compensation locale 4 € par jour si la moyenne du bureau est supérieure à 115 %.

Ou  
6 € par jour si la moyenne du bureau est supérieure à 125 % (compensation prévue pour les jours de carences LS)  
+ Compensation 6ème jour, 5 € par 6ème jour presté volontairement en plus des indemnités réglementaires  
Période de référence du 20/11 (ou le dimanche 19 novembre 2023 pour ceux qui travaillent la nuit du dimanche au lundi) au 23/12/2023.

CTI ET TRANSPORT :

1. Compensation collective 5 € par jour presté  
+ Compensation locale, 4 € par jour en fonction du volume  
+ Compensation 6ème jour, 5 € par 6ème jour presté volontairement en plus des indemnités réglementaires.

## INTERRÉGIONALE DE BRUXELLES CONGRÈS STATUTAIRE 2024 APPEL AUX CANDIDATURES

Cette publication tient lieu d'appel aux candidatures. Le congrès de l'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP POSTE se tiendra le vendredi 12 avril 2024.

Il procédera à l'élection des membres du secrétariat interrégional et de deux vérificateurs (trices) aux comptes. Ces mandats sont d'une durée de quatre ans.

Le secrétariat se compose de :

Du (de la) président(e). La camarade S. BERLENGER (FR) est sortante et rééligible.

Du (de la) vice-président(e). Ce mandat est vacant

Du (de la) secrétaire interrégional(e). Le camarade G. HOYOIS (FR) est sortant et rééligible.

Du (de la) secrétaire interrégional(e)-adjoint(e). Le camarade E. THIJS (NL) est sortant et rééligible.

De deux délégué(e)s de secteur. Les camarades JP. CAVYN (FR) et M. PIOGGIA (FR) sont sortants et rééligibles.

Le présent appel aux candidatures concerne aussi les mandats de vérificateur (trice) aux comptes. Les titulaires actuels (V. CROMPHAUT (FR) et W. GOOSSENS (NL)) sont sortants et rééligibles.

Les mandats de secrétaire, secrétaire-adjoint(e) et de délégué(e)s de secteur sont des mandats de permanent(e)s. Le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) doivent appartenir à des rôles linguistiques différents. Il en va de même pour le (la) secrétaire et le (la) secrétaire-adjoint(e) ainsi que pour les deux vérificateurs (trices) aux comptes.

N'hésitez pas à prendre contact avec la régionale pour plus d'informations.

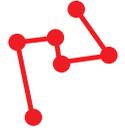
### ERRATUM : La date du congrès pour Namur est le 19/01/2024 et non le 9 comme publié dans la Tribune de septembre.

Nos délégués et le site CGSP poste sont à votre disposition pour de plus amples informations.

<https://www.cgspposte.be>



*MERCI à vous, chers affiliés, pour votre confiance et votre indéfectible fidélité.  
Je vous souhaite à toutes et tous  
une année riche en projets professionnels et familiaux.  
Thierry TASSET*



## APPEL AUX CANDIDATURES CGSP/ TBM WALLON CONGRÈS STATUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2024

Dans le cadre du Congrès Statutaire de la CGSP/TBM qui se tiendra le 24 février 2024, un appel à candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- **Secrétaire Interrégionale Wallonne, Dona BALBO**, sortante et rééligible : seuls les secrétaires wallons peuvent introduire leur candidature pour ce mandat, en vertu des statuts wallons du TBM.
- **Représentante des Femmes au Bureau des Femmes IRW/CGSP, Sylvia JOIRIS**, sortante et rééligible
- **Représentant(e) des Jeunes à la Commission Technique « JEUNES » de l'IRW/CGSP, David MANNARA**, sortant et rééligible : seuls les délégués âgés de moins de 35 ans, au jour du Congrès, peuvent introduire leur candidature à ce poste.
- **Vérificateur aux Comptes pour la CGSP/TBM Fédérale, Adil SALIH**, sortant et rééligible.

Les candidatures doivent être adressées par mail au Président Wallon du Secteur TBM Serge DELCHAMBRE : [serge.delchambre@cgsp.be](mailto:serge.delchambre@cgsp.be) au plus tard pour le 19 janvier 2024 à minuit.  
Toutes les candidatures seront examinées par le Secrétariat wallon du TBM.

**Dona BALBO, Secrétaire Fédérale Interrégionale Wallonne CGSP/TBM**  
**Serge DELCHAMBRE, Président Wallon CGSP/TBM**

## TBM CHARLEROI RÉUNION DES ALLOCATAIRES SOCIAUX

Assemblée des AS en ordre de cotisation le mercredi 20 décembre à 14h30 avec distribution de cognous.

Cognous nature, raisin ou sucre. Choix à faire parvenir pour le 12 décembre au plus tard :

- au Président René Mathieu ([mathieurene@gmail.com](mailto:mathieurene@gmail.com))
- au Vice-Président Gérard Sedeyn ([gerardsedeyn1@hotmail.com](mailto:gerardsedeyn1@hotmail.com))
- ou le Secrétaire ([serge.delchambre@cgsp.be](mailto:serge.delchambre@cgsp.be)).

## TBM NAMUR COMITÉ DES PENSIONNÉS, PRÉPENSIONNÉS ET ALLOCATAIRES SOCIAUX

Le Comité des Aînés se réunira le jeudi 21 décembre 2023 à 14 h00  
à la CGSP Namur, 41 rue de l'Armée Grouchy.

**Patrick CROON, Secrétaire Régional**  
**Claude BURNAY, Président Allocataires Sociaux**

## INTRODUCTION

Bonjour à tous, dans notre dernière publication, un volume important de dossiers très sérieux vous était présenté, pour cette nouvelle Tribune il y aura un peu plus de légèreté avec notamment la présentation de notre nouvel outil de communication en Wallonie, en effet, comme vous le savez peut-être déjà, le groupe communication Wallon est enfin reconstitué et sur des rails, avec une nouvelle page Facebook pour l'actualité courante et un tout nouveau groupe fermé reprenant toutes les informations pertinentes pour nos affiliés de façon simple et ludique.

Pour la mise en place de cette très chouette initiative, je tiens particulièrement à remercier l'investissement sans faille de nos apprentis reporters qui sont Clara Houssonloge, Laura Dambremont, Pierre-Philippe Caprasse, Valentin Colaméo et leur « tuteur » Alain Huet.

Je vous invite, si cela n'est pas encore fait, à vous inscrire sur la page Facebook et sur le groupe fermé réservé aux affiliés pour découvrir les derniers contenus très intéressants qui sont un complément interactif et plus vivant de la Tribune.

Comment faire ? très simple, ci-dessous vous pouvez voir le QR Code qui vous permettra, si vous le scannez avec votre smartphone, de vous inscrire pour rejoindre le groupe et de profiter au plus vite de toutes ses interactions.

Au plaisir de vous y renseigner.

**Fabrice MATHIEU**



## PROXIMUS

Dans la précédente édition de la Tribune, j'évoquais l'existence du Comité Genre, aujourd'hui je tiens à vous signaler que nous avons également dans notre panoplie de représentation, un Comité Jeunes (jusqu'à 35 ans) auquel les jeunes employés peuvent se joindre pour faire part de leur vision du travail en entreprise et du syndicalisme « nouveau », de leurs idées innovantes pour la communication et surtout pour recevoir toute l'information dont ils auraient besoin pour leur vie quotidienne au sein de l'entreprise.

Pour toute information et/ou pour rejoindre ce comité, n'hésitez pas à contacter Valentin Colaméo à l'adresse mail suivante : valentin.colameo@cgspacod.be

Tout syndicat a besoin de forces vives dans ses rangs pour rester pertinent, nous comptons donc sur vous pour nous faire profiter de votre enthousiasme et votre vision nouvelle, quant à nous, nous vous apporterons la « fibre » syndicale et l'esprit de camaraderie si spécifique à la CGSP !

### Plan Hospitalisation

Dossier tant attendu par un autre comité de représentation, celui des Non actifs (ou autrement actifs), nous pouvons aujourd'hui vous annoncer la nouvelle :

Le Plan Hospitalisation est renouvelé pour les trois prochaines années !



L'objectif principal pour la CGSP mais aussi pour les bénéficiaires était de minimiser l'augmentation des coûts, liée notamment à la grande inflation de 2022, tout en gardant la meilleure couverture.

Paris gagné ! certes nous ne pouvons pas échapper à une augmentation des tarifs et une révision de la franchise pour les actifs, cependant tout cela a une explication logique, comme déjà énoncé, l'inflation de ces trois dernières années en est une cause majeure, mais aussi la fameuse Digitalisation dont tout le monde a déjà entendu parlé, en effet, Van Breda, le gestionnaire administratif souhaite également limiter ses coûts et donc préconise l'usage du formulaire électronique via l'application sur votre Smartphone ou la page internet dédiée sur le site de Van Breda <https://www.vanbreda-health.be/>

Il est à noter que les demandes papier seront toujours traitées par Van Breda mais elles risquent de générer des frais supplémentaires pour les bénéficiaires, en effet Van Breda demande à Proximus de faire le nécessaire pour convertir la plus grande majorité des bénéficiaires au digital, pour cela, ils imposent un pourcentage minimum d'utilisation digitale, sans quoi une augmentation des primes serait prévue, voir les objectifs ci-dessous pour les non-actifs :

Non Actifs	Actuals 2022	arrondi 2022	objectif 2023	objectif 2024	objectif 2025
Déclaration via l'App ou le webform	32,93%	33%	43%	53%	63%
Déclaration des frais via l'App ou le webform	38,93%	39%	44%	49%	54%

À savoir que pour 2023, les dernières estimations donnent le chiffre de 46.21 % d'utilisation digitale, il reste donc du travail pour convertir plus de non-actifs pour l'année 2024 dont l'objectif à atteindre est de 53 %, pour ce faire, je fais de nouveau référence à notre groupe communication qui prépare actuellement un tutoriel pour vous aider au mieux à utiliser ces outils digitaux, rendez-vous donc très vite sur le groupe Facebook pour toute info utile.

**Informations complémentaires :** Les différents tarifs qui vous concernent vous seront communiquer par courrier, ce même courrier sera également muni d'un QR code comprenant toutes vos informations et a pour but de compléter automatiquement votre profil sur l'application Van Breda si ce n'est pas encore fait.

**Bonnes nouvelles :** Dès 2024, les collaborateurs engagés depuis le mois de janvier 2020 pourront également bénéficier de l'assurance hospitalisation.

## SKEYES

Après une période orageuse entre l'entreprise et les organisations syndicales, le dialogue social reprend,

Lors des derniers Groupes de Travail Statut du 28 septembre et du 16 octobre 2023 les points suivants ont été abordés :

### Assurance hospitalisation :

Il nous a bien été confirmé que celle-ci était valide jusque fin 2024.

La CGSP insiste auprès de Skeyes d'anticiper les débats avec l'assureur afin de garantir le bon suivi de la couverture.

Pas d'augmentation de la franchise pour les non-actifs, reste à 125€, passe à 250€ pour les actifs, en cause : un constat de réservation beaucoup trop fréquente d'une chambre particulière, même lorsque cela n'est pas nécessaire (hôpital de jour par exemple)

### Faits marquants pour les non-actifs :

#### Pour la prime 2024

- Augmentation de la prime « Sécurité », augmentation inférieure à l'indice
- Augmentation de la prime « Prévoyance+ » augmentation égal à l'indice
- Augmentation de la prime de gestion de 5,7 % car pas de digitalisation complète pour les collaborateurs non actifs
- Pas de changement au niveau de la franchise

#### À partir de la prime 2025

- Indexation annuelle de la prime de risque, aussi bien « sécurité » que « prévoyance+ » AXA ne peut plus figer le tarif pour trois ans face au contexte économique
- Indexation annuelle de la prime de gestion (Vanbreda) (indice santé)
- Pas de changement au niveau de la franchise

Prise en charge par Proximus de la taxe pour les collaborateurs non actifs sur la partie « Prévoyance+ »

Plus d'informations sont disponibles auprès des représentants de pensionnés : Marie-France Vincke et Georges Baudart

### Fabrice MATHIEU

De plus, au vu du budget du service social encore disponible, une demande d'associer l'assurance hospitalisation avec un plan dentaire a été introduite par les syndicats en vue du renouvellement de contrat en 2025.

### Navettes :

Comme toute entreprise souhaitant réduire son bilan Carbone, Skeyes produit également des efforts et nous a informé qu'une électrification des navettes était à l'étude.

### CCT 90 (avantage non-récurent) 2024 :

Le dossier a été voté à l'unanimité en commission paritaire.

Les critères et objectifs sont identiques à ceux de l'année passée.

**Récupération des jours fériés 2023 qui doivent être pris avant fin janvier 2024 :**

Le maximum de jours doit être pris avant fin janvier 2024, mais une certaine souplesse sera accordée comme les années précédentes.

**Badging en région :**

Vu le budget que cela entraîne, Skeyes a décidé d'attendre la mise en place des tours digitales, une analyse sera alors faite le moment venu.

**NTS 0068 :**

Cela fait de nombreuses années que cette note crée la polémique et Skeyes a déjà tenté de nombreux remaniements sans jamais aboutir à un texte clair et satisfaisant pour toutes les parties.

Skeyes serait occupé à finaliser une énième version qui nous sera proposée.

La CGSP restera évidemment très attentive quant à la version finale, afin que celle-ci ne puisse laisser aucun doute, aucune interprétation.

En dehors des groupes de travail statut, vous n'êtes pas sans savoir qu'un préavis de grève a été déposé également en front commun afin de dénoncer les dysfonctionnements du mécanisme de planning et la lenteur des discussions sur son amélioration. La conciliation qui en a suivi a per-



mis des avancées dans les discussions avec le patronat. La solution doit encore être peaufinée car elle n'est pas tout à fait idéale, mais cela permet un plus grand confort pour une partie des membres du personnel.

Nous devons également vous informer qu'au moment d'écrire ces lignes, les organisations syndicales représentatives finalisent l'élaboration d'un cahier revendicatif 2023-24 commun afin de maximiser les avantages et les droits des employés. Celui-ci a pour but d'agir sur l'employabilité, le bien-être et le quantitatif pour chacun. Mais il est encore trop tôt pour vous en faire le détail.

Les négociations pour la Convention Collective se feront bien entendu en parallèle des autres dossiers en cours et pour lesquels nous accordons beaucoup d'importance comme les adaptations de fin de carrières, la mise à niveau et la valorisation des salaires des contractuels...

Pour tout autre renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec nos délégués, ils se feront un plaisir de vous informer.

**Fabrice MATHIEU**

## IBPT

### CONSEIL SUPÉRIEUR DE CONCERTATION DU 24-10-2023

**1. Modification des statuts administratif et pécuniaire de l'IBPT :** Il s'agit principalement de rendre le service de garde NCS plus attractif tant au financier qu'au niveau équilibre vie privée/professionnelle. Ce nouveau système se déclinerait à 2 niveaux :

- 1.1 Staffing et continuité du service :**
- 1 Coordinateur/semaine par rôle linguistique.
  - 2 Techniciens NCS/semaine par rôle linguistique.
  - Une liste de suppléance annuelle de 10 techniciens par rôle linguistique.



**1.2 Rémunération et Repos Compensatoire :**

- En cas d'intervention physique des agents, il est proposé 1 jour et demi de repos compensatoire.
- Ci-dessous un tableau récapitulatif pour la rémunération du service de garde rattachée à l'indice-pivot 138,01 :

REMUNERATION SERVICE DE GARDE POUR LE SERVICE NCS				
Allocations Coordinateurs NCS		Allocations Techniciens NCS		Allocations Techniciens NCS sur la liste de remplaçants volontaires
semaine	Week-end	semaine	Week-end	
€20/jour	€35/jour	€27,5/jour	€47,5/jour	653,16/An

cette indemnité est reportée à une prochaine négociation.

**Fabrice MATHIEU**

**2. Questions relatives aux notes « missions à l'étranger » et « dépenses propres à l'employeur » quant à l'implication sur les indemnités de frais de séjour des membres du personnel de l'IBPT :** La redéfinition de l'indemnité pour frais de séjour (Indemnité de route) pour nos niveaux C est litigieuse. La redéfinition de

## BAC

L'aéroport de Bruxelles est l'un des plus grands aéroports d'Europe, accueillant 19 millions de passagers et 776 000 tonnes de fret par an. Brussels Airport relie directement la Belgique à 200 destinations dans le monde, proposées par 70 compagnies aériennes différentes (chiffres 2022).

Avec plus de 1000 collaborateurs, Brussels Airport Company constitue l'un des aéroports les plus importants d'Europe.

L'aéroport de Bruxelles est devenu un pôle économique puissant au cœur de l'Europe, créant 64 000 emplois directs et indirects et est donc un lieu hautement symbolique pour les Belges.

Brussels Airport Company, le seul des quatre sous-secteurs pour lequel il y a des élections sociales, ces élections doivent se dérouler prochainement, premier semestre 2024, à la tête du comité BAC actuellement, Cathy Vanderheyden, avec ses collègues également élus, ils forment un comité de dix représentants du personnel, portant haut les couleurs et convictions de la CGSP, je tiens donc tout

particulièrement à féliciter, encourager et remercier Cathy, Jurgen et les autres pour ces années de lutte syndicale, parfois difficiles, parfois joyeuses, mais toujours avec une volonté de bien faire.

Malheureusement, je ne peux cacher ma tristesse et mon émotion en vous annonçant qu'il y a peu, Cathy m'a annoncé son intention de se retirer à la fin de son mandat et ne plus vouloir se présenter à nouveau, elle m'annonça également qu'il en est de même pour ses neuf autres collègues ...

Que dire à cela ? Notre secteur doit pouvoir se remettre en question, faire son auto-critique et tirer les leçons de ces événements.

Pour ma part, j'espère encore que cette situation puisse trouver une issue favorable, mais à l'heure actuelle je ne sais pas comment BAC va pouvoir encore présenter une délégation pour la CGSP.

**Fabrice MATHIEU**





MERCI

# Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

